

F7A1
E88
1991/92
QL
P. gouv.

**MINISTÈRE
DES FORÊTS**

ÉTUDE DES CRÉDITS
1 9 9 1 - 1 9 9 2

CAHIER EXPLICATIF

Québec 

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS

1991 - 1992

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGE |
|---|------|
| NOTE AU LECTEUR | |
| Première section : | |
| 1. INTRODUCTION | 3 |
| 2. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE | 9 |
| 2.1 MANDAT | 9 |
| 2.2 ORGANISATION | 10 |
| 2.3 STRUCTURE BUDGÉTAIRE | 10 |
| 3. SYNTHÈSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES ENTRE 1990-1991 ET 1991-1992 | 13 |
| 4. LES SOURCES DE FINANCEMENT | 14 |
| 4.1 Les ententes Canada-Québec | 14 |
| 4.2 Les revenus | 18 |
| Deuxième section : | |
| 1. Programme 01 : Coordination et gestion | 19 |
| 2. Programme 02 : Gestion du patrimoine forestier | 21 |
| 3. Programme 03 : Amélioration de la forêt | 61 |
| 4. Programme 04 : Financement forestier | 77 |

-A1

88

10/20

2L

GOV.

active

in place

NOTE AU LECTEUR

Ce document a pour but d'informer les membres de la Commission parlementaire dont la tâche est d'étudier et d'approuver les prévisions de dépenses du ministère des Forêts.

Après avoir brièvement décrit les rôles, missions et mandats du ministère, ce document présente la synthèse des variations budgétaires entre 1990-1991 et 1991-1992 et fait état des principales sources de financement.

Par la suite, un bref aperçu de la problématique, des objectifs et des perspectives d'intervention du ministère y est présenté de façon à situer le plan des dépenses dans un contexte plus large. Chaque programme du ministère et les éléments qui le composent sont décrits; on y expose les problématiques particulières, les objectifs, les moyens d'intervention propres à chaque élément de même que la synthèse des réalisations 1990-1991 et des perspectives d'intervention 1991-1992.

1. INTRODUCTION

La forêt a toujours été un pôle essentiel de l'essor économique, social et culturel du Québec. Elle a notamment permis le développement d'une industrie qui s'est hissée au premier rang du secteur manufacturier québécois, tant pour la valeur de sa production que pour celle de ses exportations. En somme, elle contribue à la qualité de vie de tous les Québécois.

Au cours des cinq dernières années, le secteur forestier a connu de profondes mutations tant sur le plan légal, organisationnel que des mentalités. En effet, il y a maintenant un nouveau cadre légal pour la gestion, l'utilisation et la protection de la ressource forestière. Le ministère responsable de la gestion des forêts a procédé à un réaménagement de son organisation pour être à la hauteur du régime forestier qui a été mis en place à la suite de l'adoption de la Loi sur les Forêts (L.R.Q. chapitre F-4.1) par l'Assemblée nationale en décembre 1986. Enfin, les mentalités sont en train de changer tant à l'égard de l'utilisation, de la transformation que de la conservation des ressources du milieu forestier. Auparavant les entreprises forestières étaient principalement axées sur l'exploitation des forêts; elles sont maintenant engagées dans l'aménagement forestier et collaborent avec d'autres usagers du milieu forestier.

En 1989-1990, il s'est récolté au Québec quelque 34 millions m³, ce qui a contribué à une intense activité économique au Québec. Le secteur forestier a généré directement et indirectement près de 200 000 emplois; il est le point d'appui économique de plusieurs centaines de municipalités, dans les régions périphériques en particulier. En 1990, la valeur des exportations de produits forestiers s'est élevée à plus de 5,1 MM\$, soit près de 22% de toutes les expéditions hors Québec, conservant au secteur des produits forestiers le premier rang parmi les produits manufacturés. À lui seul, le secteur forestier supporte 15,1% des emplois directs du secteur manufacturier, 17,0% des salaires du secteur manufacturier et 4,2% du produit intérieur brut du Québec. Enfin, le secteur forestier a contribué pour 1 739,2 M\$ aux revenus des gouvernements en 1988, dont 1 009,3 M\$ pour le Québec et 729,9 M\$ pour le fédéral.

Cependant, lors de la dernière année, la force du dollar canadien et le ralentissement de l'économie ont affecté les industries du bois et celles des pâtes et papiers.

En effet, l'industrie du bois de sciage connaissait un ralentissement en 1990 à la suite de la réduction de la construction résidentielle en Amérique du Nord. Cette tendance semble s'être accentuée en 1990 au Canada avec une baisse des mises en chantier annuelles de 217 000 en 1989 à 180 000 en 1990 et au Québec de 49 100 en 1989 à 44 000 en 1990. Les États-Unis devaient toutefois connaître une baisse relative moins importante de leurs mises en chantier, celles-ci passant de 1 386 000 à 1 206 000 unités. La production québécoise de bois scié, quant à elle, est passée de 10,6 M de M³ en 1989 à 9,5 M de M³ en 1990. Le prix moyen composé du bois d'oeuvre sur le marché canadien a aussi subi une baisse, passant de 240 \$ le mille pmp en 1989

à 227 \$ en 1990. Aucune augmentation sensible n'est prévue pour 1991. D'autre part, les droits compensatoires imposés par le gouvernement sur les exportations de bois d'oeuvre résineux aux États-Unis étaient maintenus à 8% jusqu'au 1 novembre 1990. À la suite de négociations avec le gouvernement américain, les droits s'établissent maintenant à 6,2% jusqu'au 31 octobre 1991.

Dans l'industrie des pâtes et papiers, le secteur des pâtes commerciales a également connu un ralentissement de production en 1990 et une baisse importante des profits. L'année 1991 sera difficile pour ce secteur de l'industrie, tout particulièrement pour les usines produisant de la pâte chimicothermomécanique. Ce type de pâte subira les contrecoups de la baisse de la demande et des prix dans le secteur de la pâte kraft commerciale. Le secteur du papier a aussi connu un ralentissement de la demande en 1989, cependant les données actuellement disponibles pour les trois premiers trimestres de 1990 indiquent une reprise de la demande. Les prix n'ont toutefois pas suivi cette tendance et ils ont continué de chuter en 1990. En effet, des ajouts de capacités de production plus élevés que les augmentations de la demande ont entraîné cette diminution des prix, ainsi que la fermeture temporaire de quelques machines à papier. Une reprise significative ne se fera pas sentir avant 1992. Par ailleurs, plusieurs papetières du Québec ont annoncé des projets d'usines de désencrage de vieux journaux et de production de papier et carton recyclé.

Pour maintenir le niveau d'emploi actuel tout en demeurant concurrentielle sur les marchés internationaux, l'industrie forestière doit pouvoir s'appuyer, à long terme, sur des approvisionnements à des coûts compétitifs. Comme la population québécoise exige une gestion et une utilisation polyvalente des ressources du milieu forestier, en particulier du domaine public d'où provient 78% de la récolte, il faut en tenir compte dans la planification, la gestion et l'aménagement des ressources du milieu forestier. Dans ce contexte, le ministère des Forêts s'est donné comme objectif global d'assurer la pérennité des ressources forestières en garantissant le rendement soutenu des forêts, en assurant l'utilisation polyvalente du milieu et en participant à la protection des ressources du milieu forestier. Ces nouvelles réalités posent des exigences particulières et nécessitent des ressources humaines et financières appropriées.

1.1 BILAN 1990-1991 ET PERSPECTIVES 1991-1992

En 1990, le ministère responsable de la gestion des forêts a terminé la mise en place du régime forestier découlant de la Loi sur les Forêts. Il a notamment finalisé la signature de quelque 297 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) avec les entreprises forestières détenant des permis d'usines de transformation du bois.

Ainsi, le ministère des Forêts a attribué aux industriels forestiers l'autorisation de récolter annuellement quelque 26 800 000 m³ en essence résineuses et 4 098 000 m³ en essences feuillues comparativement à une possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu de 29 354 000 m³ et de 11 035 000 m³. Les ententes d'aménagement forestier (CAAF) s'appliquent sur un territoire forestier de quelque 345 300 km². Sur ces territoires, il est prévu la réalisation de travaux d'aménagement forestier pour permettre le prélèvement de la ressource et le maintien ou la reconstitution du couvert forestier. Au nombre des travaux prévus chaque année, on compte les coupes avec protection de la régénération sur quelque 127 000 hectares, les coupes de régénération sur 63 400 hectares et le reboisement de quelque 83 400 hectares.

Il se développe au Québec toute une gamme d'activités reliées à l'aménagement forestier : la fabrication de machineries adaptées aux nouvelles exigences de l'intervention forestière, la production de plants en vue du reboisement par l'entreprise privée, la recherche et le développement par des centres de recherche, la formation et la spécialisation de la main-d'oeuvre, ... Toutes ces activités génèrent des retombées économiques importantes pour le Québec.

Par ailleurs, le ministère des Forêts a consenti des efforts et des ressources importantes à l'élaboration et à la présentation d'une stratégie de protection des forêts. En réponse à la décision du Conseil des ministres (89-16) du 15 février 1989, cette stratégie est actuellement soumise à la consultation publique par l'intermédiaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Enfin, tel que prévu à la Loi sur les Forêts (art. 212), le ministre responsable des forêts a déposé à l'Assemblée nationale son premier rapport quinquennal sur l'état des forêts. Ce rapport démontre que le Québec dispose d'un réservoir de ressources forestières et d'un potentiel de développement économique considérable. Les outils (lois, règlements, CAAF) en place permettent désormais de s'engager dans l'ère de l'aménagement forestier en visant de façon explicite un objectif de développement durable.

La mission du ministère des Forêts s'articule autour de quatre axes :

1.1.1 Le gestionnaire du patrimoine forestier québécois

Les forêts du Québec occupent quelque 912 000 km² dont 836 000 km², soit 92%, sont sous la juridiction du Québec. Le ministère des Forêts a le mandat du gouvernement de gérer ce bien collectif. Par l'Assemblée nationale, les Québécois et Québécoises ont des exigences particulières sur la façon dont le ministère des Forêts remplit son mandat.

Le ministère a entrepris de se doter d'outils de gestion modernes et adaptés à l'ampleur de sa mission pour planifier et encadrer une mise en valeur efficace, optimale et rentable du milieu forestier. À cet effet, il assure la connaissance dynamique des ressources forestières (inventaires de l'offre et de la demande), il contribue à la mise à jour du Plan d'affectation des terres du domaine public, il autorise et vérifie l'utilisation judicieuse de la ressource forestière et il contrôle l'application de normes d'intervention rigoureuses en milieu forestier.

1.1.2 Un associé

Compte tenu de l'envergure du travail à réaliser , de l'immensité du territoire et de la grande diversité des potentiels du milieu, le ministère des Forêts s'associe à d'autres collaborateurs pour assurer la mise en valeur des forêts.

Le ministère intervient en particulier dans l'aménagement forestier pour améliorer la capacité de production des territoires à vocation forestière non ou mal régénérer avant le 1^{er} avril 1987 (prévu dans la Loi sur les Forêts). Il encadre l'aménagement des forêts du domaine public. De même, il soutient des programmes appropriés pour appuyer le développement de la forêt privée.

Il assure également la protection des forêts contre les incendies forestiers, les maladies des arbres et les insectes nuisibles. À cette fin, il partage les coûts avec les entreprises forestières. De plus, il a élaboré une stratégie de protection des forêts qu'il a soumise à la consultation publique et qui fera l'objet d'une décision du gouvernement avant sa mise en oeuvre par le ministre.

Le ministère des Forêts appuie et réalise également des travaux de recherche et de développement. Ces activités touchent en particulier le développement de techniques sylvicoles, la gestion intégrée et la lutte biologique contre les insectes nuisibles, les maladies des arbres et la végétation compétitrice. De même, il poursuit les recherches sur les causes et les correctifs au dépérissement des érablières.

1.1.3 Un partenaire du développement économique

Plus qu'un associé, le ministère est un partenaire dans le développement économique qui découle du prélèvement et de la transformation de la ressource. À cet égard, il autorise, selon des règles rigoureuses, la récolte d'une partie de la matière première issue de la forêt pour la transformation en produits finis. Il soutient le développement d'une industrie qui doit s'adapter aux besoins des marchés internationaux et aux nouvelles exigences environnementales.

1.1.4 Un agent et un promoteur du développement durable

On sait que la forêt est un milieu naturel fragile : la forêt est une ressource renouvelable, mais non inépuisable!

À cet égard, le ministère assure que les interventions en milieu forestier respectent des normes rigoureuses de conservation et d'utilisation polyvalente du milieu, il favorise l'utilisation optimale de toutes les fibres issues de la ressource forestière. De plus, il participe à la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie afin d'élaborer, en collaboration avec d'autres partenaires, un plan d'action en vue du développement durable au Québec.

2. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Le ministère des Forêts a été créé suite à l'adoption par l'Assemblée nationale, le 14 décembre 1990, de la Loi sur le ministère des Forêts (1990, chapitre 64). Il était auparavant partie intégrante du ministère de l'Énergie et des Ressources et correspondait aux programmes 1 à 4 de sa structure budgétaire.

2.1 MANDATS DU MINISTÈRE DES FORÊTS

L'article 14 de la Loi sur le ministère des Forêts accorde au ministre les mandats suivants :

- gérer tout ce qui se rattache à l'aménagement forestier dans les forêts du domaine public;
- assurer, dans les forêts du domaine public, la compatibilité des activités d'aménagement forestier avec les affectations prévues aux plans d'affectation visés à la section III du chapitre II de la Loi sur les terres du domaine public (L.R.Q., chapitre T-8.1);
- favoriser la mise en valeur des forêts privées;
- constituer, dans les forêts du domaine public, des unités d'aménagements forestier et y allouer, jusqu'à concurrence de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu, des volumes de bois ronds pour l'approvisionnement d'usines de transformation, en tenant compte des autres sources d'approvisionnement disponibles;
- réaliser, conformément à la loi, des activités d'aménagement forestier;
- élaborer et exécuter des plans et des programmes pour la conservation, l'exploitation et la transformation au Québec des ressources forestières;
- élaborer et mettre en oeuvre des programmes de recherche et de développement dans les domaines de la foresterie et de la transformation des ressources forestières;
- veiller à la protection des ressources forestières contre l'incendie, les épidémies et les maladies et au contrôle phytosanitaire;
- contribuer au développement, à l'adaptation et à la modernisation des usines de transformation du bois et des autres activités utilisatrices de matière ligneuse;
- favoriser la mise en marché et la vente des produits provenant des forêts;
- assurer l'apport du secteur forestier au développement régional;
- appliquer les lois concernant les forêts.

Par ailleurs, le ministre des Forêts veille à l'application des lois concernant les ressources forestières :

- Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., c. C-78);
- Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., c. C-78.1);
- Loi sur le mérite forestier (L.Q., 1989, c.44);
- Loi sur le prix du bois à pâte vendu par des agriculteurs et des colons (L.R.Q., c. P-25);
- Loi sur la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (L.R.Q., c. S-12);
- Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);
- Loi sur les mesureurs de bois (L.R.Q., c. M-12.1);
- Loi sur les compagnies de flottage (L.R.Q., c. C-42).

2.2 ORGANISATION

Afin de pouvoir assumer efficacement les mandats énoncés précédemment, le ministère est doté d'une structure organisationnelle distinguant 2 directions générales relevant chacune d'un sous-ministre adjoint.

La Direction générale du développement est constituée de 5 directions et de 15 services tandis que la Direction générale des opérations chapeaute les 10 administrations régionales et les 44 unités de gestion ainsi que 2 directions de support aux opérations. À noter qu'une direction de la planification relève directement du sous-ministre.

Le schéma suivant représente l'organisation actuelle, laquelle sera remodelée pour tenir compte des décisions à venir en marge de la création du ministère concernant l'intégration des fonctions administratives de base, soit la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, ou d'autres fonctions plus particulières.

2.3 STRUCTURE BUDGÉTAIRE

Le gouvernement a recours à la budgétisation par programme afin de mettre l'accent sur les productions gouvernementales tout en exprimant le plan de dépenses en termes de ressources humaines et financières.

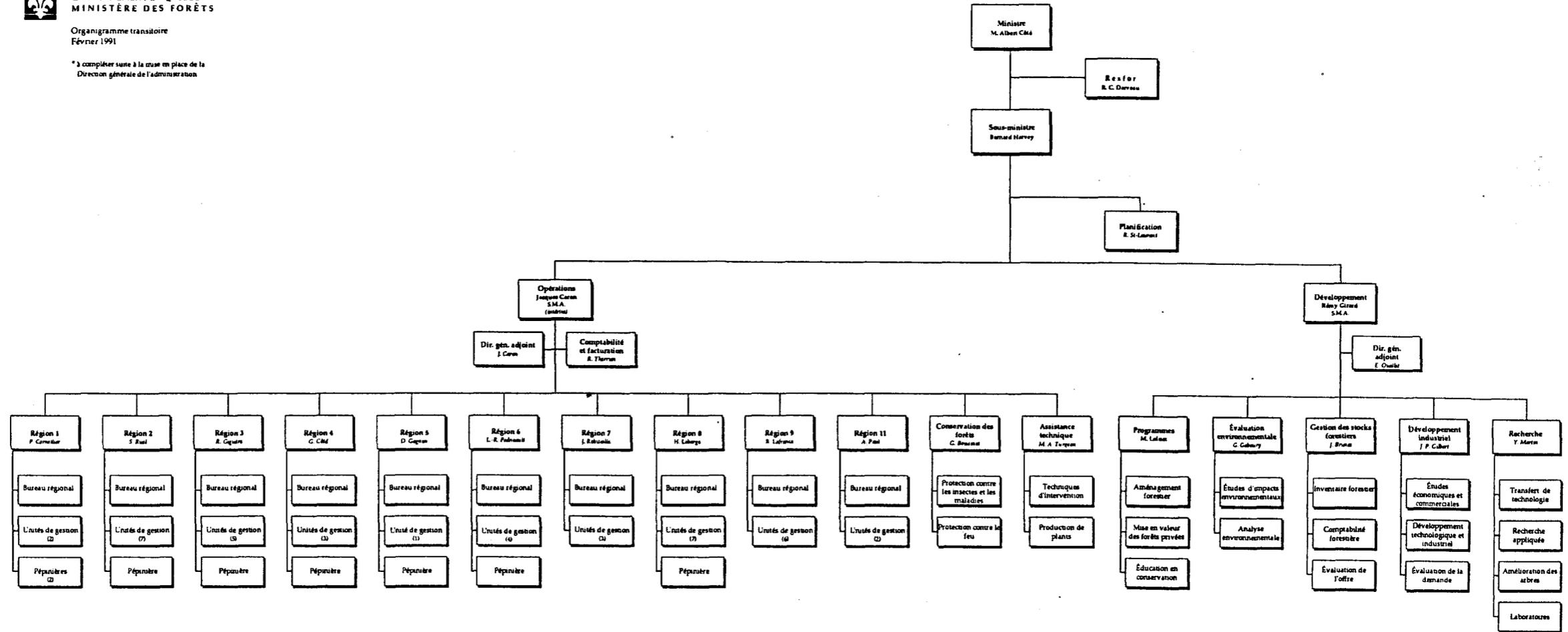
La structure de programme utilisée pour la présentation des crédits 1990-1991 a été modifiée pour tenir compte des changements survenus. En effet, la mise en place du nouveau régime forestier, entre 1987 et 1990, a donné lieu à une révision du mode et de la nature des interventions en forêt ainsi qu'à une restructuration administrative majeure annoncée l'hiver dernier. Par ailleurs, le gestionnaire des forêts s'est vu octroyer un outil additionnel, le 14 décembre dernier, alors que l'Assemblée nationale adoptait la loi créant le ministère des Forêts.



**GOVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FORÊTS**

Organigramme transitoire
Février 1991

* à compléter suite à la mise en place de la
Direction générale de l'administration



Compte tenu de ces modifications majeures aux mandats et à l'organisation, il ressort que la structure de programme utilisée ne reflétait plus avec assez de justesse la nature et la portée des actions effectivement réalisées. Afin d'effectuer un meilleur suivi, dans une optique de saine gestion, le ministère a décidé de regrouper ses activités de la façon suivante :

Programme 01 : Coordination et gestion

Ce programme vise à assurer l'orientation, la coordination et l'encadrement de l'ensemble des programmes du ministère et à assurer le support technique et administratif nécessaire aux unités opérationnelles. Il regroupe les activités qui concernent la direction supérieure du ministère de même que les activités de gestion financière, du personnel, du matériel, des ressources informationnelles, des communications et des frais administratifs régionaux.

Programme 02 : Gestion du patrimoine forestier

Ce programme vise à favoriser et à appuyer le développement, l'application et la mise à jour des connaissances du milieu forestier et à planifier, contrôler et évaluer l'utilisation de même qu'à en assurer la protection.

Pour ce faire, ce programme regroupe l'ensemble des activités de recherche, d'inventaire, de protection contre les feux, les insectes et les maladies. Il regroupe également les activités d'élaboration et de normalisation des programmes relatifs à la forêt publique, la forêt privée, aux activités d'éducation en conservation, de développement industriel et d'évaluation environnementale. Font également partie de ce programme les activités de planification et de contrôle en régions.

Programme 03 : Amélioration de la forêt

Regroupe les activités d'exécution des programmes d'aménagement des forêts publiques, des forêts privées et de production de plants.

Programme 04 : Financement forestier

Ce programme, administré par l'Office du crédit agricole du Québec, vise à faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation de la forêt privée en permettant l'accessibilité à un système de financement dont le taux d'intérêt est avantageux pour l'emprunteur.

3. SYNTHÈSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES ENTRE 1990-1991 ET 1991-1992

| MINISTÈRE | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|----------------------------|------------------------|------------------------|-----------|-------|
| | | | ('000 \$) | % |
| CRÉDITS | 321 461,4 | 331 315,9 | (9 854,5) | (3,0) |
| Moins : crédits permanents | 3 563,5 | 3 582,3 | (18,8) | (0,1) |
| Crédits à voter | 317 897,9 | 327 733,6 | (9 835,7) | (3,0) |
| Effectif régulier (ETC) | 1 195,0 | 1 189,0 | 6,0 | 0,5 |
| Effectif occasionnel (ETC) | 1 653,5 | 1 675,0 | (21,5) | (1,3) |
| Effectif total (ETC) | 2 848,5 | 2 864,0 | (15,5) | (0,5) |

Les crédits 1991-1992 du ministère des Forêts s'élèvent à 321,5 M\$. Ce montant inclut des crédits permanents (3,6 M\$) autorisés en vertu de la Loi sur les forêts (2,5 M\$), de la Loi sur le crédit forestier (1,0 M\$) et de la Loi sur l'exécutif. Les crédits 1991-1992 du ministère diminuent de 3,0% par rapport à ceux de 1990-1991.

Parmi les postes budgétaires ayant subi les variations les plus significatives, notons que le budget affecté à la connaissance a cru de 20,9% en raison du démarrage du 3^e programme d'inventaire forestier décennal. La mise en place de la stratégie de la protection des forêts donne lieu, entre autres, à une augmentation des activités de recherche et de développement, soit 11,8%. Enfin, la rémission de l'épidémie de la tordeuse de bourgeons de l'épinette combinée à de nouvelles modalités de financement concernant les activités de prévention et de lutte engendrées par la création de la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies (SOPFIM) ont permis une diminution de 24,7% des crédits à ce chapitre.

Enfin, au chapitre des prêts forestiers, la diminution de l'encours des prêts explique la diminution du budget de 9,8%.

SYNTHÈSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES ENTRE 1990-1991 ET 1991-1992

| Programmes/Éléments | Budget 1991-1992 (000 \$) | Budget 1990-1991 (000 \$) | Variation % |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------------|
| 1. Coordination et gestion | 47 802,7 | 40 890,8 | 16,9 |
| 1.1 Direction et soutien administratif | 24 804,3 | 18 874,1 | 31,4 |
| 1.2 Administration régionale | 22 998,4 | 22 016,7 | 4,5 |
| 2. Gestion du patrimoine forestier | 102 042,6 | 108 430,3 | (5,9) |
| 2.1 Recherche et développement | 13 758,8 | 12 308,9 | 11,8 |
| 2.2 Connaissance | 18 164,7 | 15 014,7 | 21,0 |
| 2.3 Protection du milieu forestier | 32 323,9 | 42 935,1 | (24,7) |
| 2.4 Politiques et programmes | 11 574,5 | 10 731,1 | 7,9 |
| 2.5 Utilisation polyvalente de la forêt | 26 220,7 | 27 440,5 | (4,4) |
| 3. Amélioration de la forêt | 165 029,6 | 174 855,4 | (5,6) |
| 3.1 Aménagement des forêts publiques | 70 965,5 | 82 569,6 | (14,1) |
| 3.2 Aménagement des forêts privées | 44 895,7 | 44 458,2 | 1,0 |
| 3.3 Production de plants | 49 168,4 | 47 827,6 | 2,9 |
| 4. Financement forestier | 6 586,5 | 7 139,4 | (7,7) |
| 4.1 Gestion interne et soutien | 1 514,3 | 1 513,9 | - |
| 4.2 Prêts forestiers | 5 072,2 | 5 625,5 | (9,8) |
| TOTAL DU MINISTÈRE | 321 461,4 | 331 315,9 | (3,0) |
| moins crédits permanents | 3 563,5 | 3 582,3 | (0,1) |
| Crédits à voter | 317 897,9 | 327 733,6 | (3,0) |
| EFFECTIF RÉGULIER (ETC) | 1 195 | 1 189,0 | 0,5 |
| EFFECTIF OCCASIONNEL (ETC) | 1 653,5 | 1 675,0 | (1,3) |
| EFFECTIF TOTAL (ETC) | 2 848,5 | 2 864,0 | (0,5) |

4. LES SOURCES DE FINANCEMENT

Les dépenses du ministère des Forêts s'autofinancent en partie grâce aux revenus qu'il génère et aux contributions du Gouvernement fédéral à certains programmes.

4.1 LES ENTENTES CANADA-QUÉBEC

Deux ententes CANADA-QUÉBEC concernant le secteur forestier s'inscrivent dans le cadre de l'entente de développement économique et régional Canada-Québec 1984-1994.

4.1.1 ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

L'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier 1984-1990 a été prolongée d'une année en 1990-91. Elle avait pour objet de promouvoir la coopération et la coordination entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec pour la mise en oeuvre de mesures aptes à stimuler le développement forestier et à accroître l'incidence économique de l'activité forestière au Québec. Des discussions sont en cours entre les deux gouvernements pour un éventuel renouvellement.

Pour 1991-92, seul le volet sur la lutte au dépérissement des érablières sera en vigueur.

Les fonds qui ont été affectés à cette entente jusqu'à présent et ceux qui le seront en 1991-1992 se répartissent de la façon suivante :

| PROGRAMMES/ACTIVITÉS | Dépenses ('000 \$) | | Dépenses prévues ('000 \$) | |
|--|------------------------|------------------|--------------------------------|--------------|
| | 1985-1991 | | 1991-1992 | |
| | Canada | Québec | Canada | Québec |
| I- Aménagement de la forêt publique | | | | |
| - production de semences | 634,9 | 634,9 | - | - |
| - production de plants | 5 501,0 | 5 501,1 | - | - |
| - plantations | 74 226,7 | 72 745,1 | - | - |
| - entretien des aires régénérées | 10 252,8 | 11 743,5 | - | - |
| - recherche appliquée | 4 104,6 | 4 095,4 | - | - |
| Sous-total Forêt publique | 94 720,0 | 94 720,0 | - | - |
| II- Aménagement de la forêt privée | | | | |
| - préparation de terrain | 19 154,8 | 19 654,8 | - | - |
| - mise en terre | 25 455,6 | 24 955,6 | - | - |
| Sous-total Forêt privée | 44 610,4 | 44 610,4 | - | - |
| III- Aménagement des terres fédérales | 4 000,0 | - | - | - |
| Sous-total Aménagement | 4 000,0 | - | - | - |
| IV- Infrastructure des pépinières | - | 9 483,1 | - | - |
| Sous-total Pépinières | - | 9 483,1 | - | - |
| V- Lutte contre le dépérissement des érablières | | | | |
| - recherche accélérée et développement | 730,4 | 730,4 | 300,0 | 300,0 |
| - fertilisation opérationnelle | 1 779,1 | 1 779,1 | 655,3 | 655,3 |
| - gestion | 392,0 | 102,0 | 237,0 | - |
| Sous-total Dépérissement | 2 901,5 | 2 611,5 | 1 192,3 | 955,3 |
| VI- Gestion communications, évaluation | 5 362,2 | - | - | - |
| Sous-total Gestion communications, évaluation | 5 362,2 | - | - | - |
| VII- Communications | | | | |
| - activités régionales | 429,1 | 429,1 | - | - |
| - activités nationales | 516,9 | 516,9 | - | - |
| Sous-total Communications | 946,0 | 946,0 | - | - |
| TOTAL | 152 540,1 | 152 371,0 | 1 192,3 | 955,3 |

Depuis le début de cette entente en 1985, les deux gouvernements ont jusqu'à présent contribué à 152,5 M\$ pour le gouvernement fédéral et 152,4 M\$ de la part du gouvernement du Québec. Les dépenses prévues pour 1991-1992 et 1992-1993 permettront de porter la contribution de chacun des gouvernements à 155,05 M\$ totalisant les 310,1 M\$ affectés à cette entente.

Pour 1990-1991, les remboursements fédéraux se chiffrent à 3,9 M\$ et sont prévus à 1,2 M\$ en 1991-1992.

4.1.2 ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER DE LA HAUTE CÔTE-NORD

L'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier de la haute Côte-Nord (1987-1992) signée le 22 décembre 1987 a pour objectifs :

- d'encourager et d'appuyer les activités d'aménagement forestier afin d'augmenter les disponibilités de bois de manière à mieux assurer la viabilité et la compétitivité à long terme de l'industrie forestière;
- d'augmenter la production des territoires forestiers des forêts publiques de la haute Côte-Nord en s'orientant principalement vers l'entretien des aires régénérées artificiellement ou naturellement et vers la conversion des peuplements indésirables.

Les fonds qui y ont été affectés jusqu'à présent et ceux qui le seront en 1991-1992 se répartissent de la façon suivante :

| PROGRAMME/ACTIVITÉ | Dépenses ('000 \$) | | Dépenses prévues ('000 \$) | |
|---|-------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
| | 1985-1991 | | 1991-1992 | |
| | Canada | Québec | Canada | Québec |
| I- Aménagement | | | | |
| - travaux préparatoires et connexes | 873,2 | 1 196,6 | 42,5 | 516,2 |
| - travaux préalables à la conversion de peuplements | 642,3 | 642,3 | 453,7 | 453,6 |
| - entretien des aires régénérées | 2 379,7 | 2 379,8 | 1 290,5 | 1 290,4 |
| Sous-total | 3 895,2 | 4 218,7 | 1 786,7 | 2 260,2 |
| II- Gestion, communication, évaluation | 427,8 | - | 321,2 | - |
| TOTAL | 4 323,0 | 4 218,7 | 2 107,9 | 2 260,2 |

Depuis le début de cette entente en 1987, les deux gouvernements ont respectivement contribué à 4,3 M\$ pour le gouvernement fédéral et 4,2 M\$ pour le gouvernement du Québec. Les dépenses prévues pour 1991-1992 permettront de porter la contribution de chacun des gouvernements à 6,5 M\$ totalisant les 13,0 M\$ affectés à cette entente.

En 1990-1991 et 1991-1992, les remboursements fédéraux seront respectivement de l'ordre de 1,6 M\$ et 1,8 M\$.

4.2 REVENUS (INCLUANT LES ENTENTES AUXILIAIRES DU M.F.O.)

Les revenus du ministère des Forêts proviennent surtout des droits sur les ressources naturelles (droits forestiers). Le tableau suivant présente la synthèse des principales sources de revenus du ministère ainsi que les prévisions pour les années 1990-1991 et 1991-1992.

| | Prévisions ('000 \$) | |
|--|----------------------|---------------|
| | 1990-1991 | 1991-1992 |
| <u>Droits et permis</u> | | |
| Ressources forestières (A) | 75 315 | 56 070 |
| <u>Revenus divers</u> | | |
| Vente de biens et services (B) | 2 530 | 700 |
| Intérêts | 712 | 600 |
| Amendes et confiscations | 20 | 40 |
| Recouvrements | 890 | 445 |
| <u>Transferts du gouvernement du Canada</u> | | |
| Développement forestier | 3 968 | 955 |
| Développement forestier de la Haute Côte-Nord | 1 643 | 1 787 |
| TOTAL | <u>85 078</u> | <u>60 597</u> |

- A) Excluant les crédits pour les travaux sylvicoles réalisés par les bénéficiaires de CAAF; la diminution de revenus est attribuable à une diminution des volumes de bois coupé.
- B) Les industriels paieront leur part de la lutte contre les insectes directement à la Société de protection de la forêt contre les insectes et les maladies (SOPFIM) en 1991-92.

1. COORDINATION ET GESTION (PROGRAMME 01)

| ÉLÉMENTS | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|---------------------------------------|------------------------|------------------------|----------------|-------------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 01 Direction et soutien administratif | 24 804,3 | 18 874,1 | 5 930,2 | 31,4 |
| 02 Administration régionale | 22 998,4 | 22 016,7 | 981,7 | 4,5 |
| TOTAL | 47 802,7 | 40 890,8 | 6 911,9 | 16,9 |
| Effectif régulier (ETC) | 326,0 | 328,0 | (2,0) | (0,6) |
| Effectif occasionnel (ETC) | 257,0 | 232,0 | 25,0 | 10,8 |
| Effectif total (ETC) | 583,0 | 560,0 | 23,0 | 4,1 |

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère. Il vise aussi à assurer la gestion administrative tant au niveau de la haute administration centrale que du soutien administratif régional et local.

BILAN 1990-1991 ET PERSPECTIVES 1991-1992

Ce programme correspond à l'élément 01-05 "Direction du Secteur forêts et administration régionale" de la structure budgétaire 1990-1991 du MER, auquel ont été ajoutés des crédits d'autres éléments de programmes suite à la réorganisation administrative du printemps 1990 et de la création du ministère en décembre.

C'est ainsi qu'ont été centralisés à ce programme l'ensemble des coûts relatifs à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles du Secteur forêts du MER.

La récente création du ministère et les difficultés inhérentes au partage des ressources du programme 05 "Direction" de la structure budgétaire 1990-1991 du MER n'ont pas permis d'identifier au livre des crédits 1991-1992 tous les crédits qui devraient normalement apparaître au présent programme. C'est ainsi qu'il y manque une partie des ressources qui composeront les services de supports administratifs du M.F.O.

En 1991-1992, le ministère poursuivra l'élaboration des politiques administratives concernant l'encadrement, le conseil et l'aide technique que devront produire les unités de soutien en vue de supporter l'action des unités opérationnelles du ministère.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

Le budget de ce programme croît de 6,9 M\$ ou 16,9% en 1991-1992. Cette augmentation est due à l'autofinancement de certains coûts inhérents à la mise en place du ministère (p. ex. structure administrative), à l'indexation salariale et à l'accroissement des dépenses pour les fonds des services de télécommunications et informatiques. Ces dernières augmentations s'expliquent par le contexte de décentralisation d'un ministère comme celui du ministère des Forêts et d'une informatisation graduelle de certaines opérations.

2. GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER (PROGRAMME 02)

| ÉLÉMENTS | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|--|------------------------|------------------------|------------------|--------------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 01 Recherche et développement | 13 758,8 | 12 308,9 | 1 449,9 | 11,8 |
| 02 Connaissance | 18 164,7 | 15 014,7 | 3 150,0 | 21,0 |
| 03 Protection du milieu forestier | 32 323,9 | 42 935,1 | (10 611,2) | (24,7) |
| 04 Politiques et programmes | 11 574,5 | 10 731,1 | 843,4 | 7,9 |
| 05 Utilisation polyvalente de la forêt | 26 220,7 | 27 440,5 | (1 219,8) | (4,4) |
| TOTAL | 102 042,6 | 108 430,3 | (6 387,7) | (5,9) |
| Effectif régulier (ETC) | 649,0 | 628,0 | 21,0 | 3,3 |
| Effectif occasionnel (ETC) | 635,3 | 561,0 | 74,3 | 13,2 |
| Effectif total (ETC) | 1 284,3 | 1 189,0 | 95,3 | 8,0 |

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Être chargé de la gestion et de l'octroi des droits d'usage des ressources forestières du domaine public signifie pour le ministère d'en planifier, contrôler et évaluer l'utilisation et d'en favoriser l'accès et l'utilisation polyvalente. Il se doit également de veiller à la protection du milieu contre les fléaux naturels et les interventions de l'homme. Mais, pour jouer pleinement ce rôle, le ministère se doit aussi d'avoir une bonne connaissance de la nature, de la structure et de la dynamique de la forêt. Par ailleurs, il faut intégrer, au rôle de gestionnaire de la forêt qu'assume le ministère, celui de stimuler le développement des industries manufacturières de la forêt.

L'ensemble des ressources humaines et financières destinées à ces fins se retrouve au programme 02 dont le budget 1991-1992 est en baisse de 5,9% par rapport à celui de 1990-1991.

2.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (ÉLÉMENT 02-01)

| ÉLÉMENT | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|------------|--------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 01 . Recherche et développement | 13 758,8 | 12 308,9 | 1 449,9 | 11,8 |
| Effectif régulier (ETC) | 75,0 | 71,0 | 4,0 | 5,6 |
| Effectif occasionnel (ETC) | 134,3 | 161,0 | (26,7) | (16,6) |
| Effectif total (ETC) | 209,3 | 232,0 | (22,7) | (9,8) |

2.1.1 PRÉSENTATION DE L'ÉLÉMENT

Alors que vient de se terminer la mise en place du nouveau régime forestier au Québec et qu'une consultation publique sur un projet de stratégie de protection des forêts québécoises est en cours, un effort approprié de recherche et de développement (R-D) et de transfert de technologie s'impose. La R-D et le transfert de technologie, dans les systèmes de production, doivent jouer un rôle important si on veut résoudre les problèmes qui se posent déjà et se poseront dans le futur, améliorer les techniques actuelles pour plus d'efficacité et d'efficience et développer les opportunités que recèle le secteur forestier québécois.

De plus, il est prouvé que la R-D forestière est rentable, très rentable même, car les taux de rendement interne de la R-D forestière, selon des sources américaines, se situent presque toujours en haut de 25 p. 100.

Les divers intervenants en R-D

Avec le nouveau régime forestier et la future stratégie de protection, l'industrie exécutera les travaux de mise en valeur de la forêt mais le ministère demeurera responsable de la connaissance de la forêt, en particulier la R-D concernant le rendement des forêts, leur protection, leur amélioration et la détermination des effets réels des travaux sylvicoles. Il compte donc jouer un rôle de premier plan en recherche et en transfert de technologie car, en plus d'être intéressé à la vitalité du secteur forestier et à sa capacité concurrentielle sur les marchés internationaux, il gère au nom de l'État plus de 85 p. 100 des forêts du Québec. Il peut donc moins que tout autre se désintéresser de la R-D forestière. D'ailleurs la Loi sur les Forêts ainsi que les règlements prévoient que des actions de R-D sont nécessaires pour la mise en oeuvre du régime forestier et de la future stratégie de protection des forêts.

Le ministère des Forêts se préoccupe donc des différents aspects de recherche et de développement liés au secteur forestier: connaissance des sites forestiers, amélioration des forêts, protection et gestion des forêts, récolte des bois et leur transformation. Il veut également s'assurer du transfert de cette technologie vers les utilisateurs.

Le ministère est surtout actif à l'interne dans les domaines de recherche concernant l'amélioration des forêts, la connaissance, la protection et la gestion des forêts. Il vise ainsi à connaître les phénomènes qui influencent la croissance et l'évolution de la forêt naturelle, à améliorer les méthodes de protection contre le feu, les insectes et les maladies, et à connaître les techniques de récolte permettant d'avoir le plus possible une régénération naturelle tant dans les résineux que dans les feuillus. Dans le domaine du reboisement, les travaux en amélioration génétique visent à identifier les meilleures sources de graines et à sélectionner des variétés améliorées. De plus, le M.F.O. cherche à améliorer les techniques de production et de mise en terre des plants ainsi que celles sur l'aménagement et la protection des plantations. Toutes ces recherches ont comme but ultime d'accroître le rendement et la productivité des reboisements.

Par ailleurs, le ministère confie aussi à des organismes externes des recherches en transformation des bois ainsi qu'en amélioration, en protection et en écologie forestière. En 1991-1992, sur une enveloppe totale de 15,9 M\$ consacrés à la recherche et au développement au ministère¹, environ 4,1 M\$ seront alloués à des recherches externes.

2.1.2 BILAN 1990-1991 ET PERSPECTIVES 1991-1992

Les axes de la recherche

Les principaux sujets de recherche en 1990-1991 portaient sur l'écologie des forêts naturelles et leur dynamique, la mise au point de documents interprétatifs des données écologiques pour l'aménagement, les méthodes de coupe pour favoriser la régénération naturelle et la croissance aussi bien dans les peuplements feuillus que dans les résineux et la télédétection. À l'égard du programme de reboisement, l'amélioration génétique d'espèces résineuses et d'espèces feuillues à bois nobles a été poursuivie, la mise en place du réseau de verger à graines a été accentuée. Par ailleurs, afin de réduire l'utilisation de phytocides chimiques, de nouveaux modes de production et de plantation de plants de grandes dimensions sont mis à l'essai tandis que des études sont entreprises sur le comportement de la végétation de compétition.

Dans le domaine de la protection des forêts, l'accent a surtout été mis sur le dépérissement des forêts (ampleur et causes du phénomène de même que sur les moyens correctifs, principalement la fertilisation), sur l'étude de l'impact des polluants atmosphériques et des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers et sur l'acquisition d'une meilleure connaissance de la dynamique et des parasites de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et de la vulnérabilité des peuplements-hôtes. Dans le domaine de la transformation, les principaux travaux ont porté sur l'utilisation des essences sous-utilisées (mélèze, bouleau, peuplier), sur le développement de nouveaux produits à partir du bois, ainsi que sur l'amélioration du rendement des procédés de transformation.

¹ Y compris la R-D sur les produits forestiers financée à l'élément 02-04

De plus, dans le but de protéger les travaux de recherches en cours et les investissements qui y sont consentis, 89 forêts d'expérimentation ont été constituées en vertu de la Loi sur les Forêts. En 1990-1991, 4 nouvelles forêts d'enseignement et de recherche ont été créées, ce qui porte leur nombre à 7. On sait que ces forêts sont créées dans le but de favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie.

Principaux résultats 1990-1991

Bien que la recherche forestière, à cause même de son objet, soit souvent une entreprise à moyen et à long termes, des résultats tangibles sont obtenus chaque année de certains projets. Certains résultats obtenus l'an dernier peuvent se résumer ainsi: établissement de nouveaux dispositifs expérimentaux concernant l'aménagement inéquienne des feuillus dans les régions 01, 03, 06 et 07 et du pin dans la région 08; mise au point d'un logiciel permettant de déterminer le stade de croissance des tiges de pin blanc sur le terrain, publications sur les facteurs qui conditionnent la régénération et la croissance de l'épinette noire, sur les résultats d'éclaircie précommerciale et commerciale du pin gris, du sapin baumier et du bouleau jaune, sur les impacts des méthodes de récolte sur la régénération, publication d'un modèle de prédiction de la croissance du peuplier faux-tremble, poursuite de la modélisation de la croissance et du rendement de l'épinette noire; mise en place d'un réseau de monitoring des stress environnementaux sur les principaux écosystèmes forestiers; suivi du phénomène de dépérissement des forêts et notamment, des essais de fertilisation qui permettent la mise en oeuvre d'un programme opérationnel de lutte au dépérissement des érablières; développement de nouveaux outils pour étudier l'état de santé de peuplements forestiers; meilleure connaissance de la dynamique des populations de TBE qui permet d'entrevoir la possibilité de prévoir les mouvements des populations; utilisation de trousse de diagnostic des pathogènes de la TBE; meilleure connaissance des facteurs affectant la vulnérabilité des peuplements à la TBE; mise en place de 1040 ha de vergers à graines et début de production de graines améliorées dans plusieurs vergers; essai de production et de plantation de grands plants; mise en application à l'échelle industrielle d'un nouveau système de bouturage combiné à la sélection de variétés multifamiliales d'arbres; élaboration de table de rendement pour les plantations d'épinette noire et de pin gris; identification de 40 clones de peupliers hybrides pour la populiculture dans les régions 02 et 08; identification d'un phytocide biologique très efficace, etc. Dans ces derniers cas, les résultats de ces recherches sont prêts à être utilisés en pépinière ou en forêt et des contacts sont maintenus avec les producteurs pour intégrer ces résultats aux systèmes de production.

Le travail d'édition de documents scientifiques a été principalement concentré sur la production d'articles dans des revues scientifiques ou spécialisées ainsi que sur les comptes rendus de colloques portant sur la culture des plants et leur mise en terre.

Des guides pratiques pour la sélection d'arbres-plus de feuillus noble et pour l'établissement et l'aménagement des vergers à graines ont également été distribués à des clientèles spécialisées.

La participation d'une trentaine de chercheurs au Congrès de l'IUFRO a également été remarquée. Le ministère y a présenté 24 stands (posters) illustrant les résultats des principaux sujets de recherche en cours. De plus, une douzaine d'autres personnes ont contribué de très près à l'organisation des excursions de terrain de ce prestigieux congrès. Le Service du transfert de technologie a également présenté bon nombre d'innovations technologiques à Sylvilog 90 en Nouvelle-Écosse. L'organisation d'un colloque sur la production de plants dans le cadre de la conférence annuelle «North American Nurserymen» est une autre activité qui a contribué à faire connaître l'expertise du Québec en foresterie.

Le Forum québécois sur le compostage a attiré 425 participants de tous les milieux concernés; le Forum Environnement-Machinerie lourde a regroupé pendant trois jours plus de 1200 intervenants des domaines forestiers, agricoles et des grands travaux.

Ce forum sur l'environnement constituait d'ailleurs le couronnement d'activités de formation qui ont attiré près de 1000 contremaîtres forestiers en région. Des visites de terrain sur une trentaine de chantiers forestiers ont également permis d'identifier les pratiques forestières les plus intéressantes en termes de protection de l'environnement.

Perspectives 1991-1992

Afin de supporter l'implantation de la stratégie de protection des forêts, une somme de un million de dollars a été ajoutée au budget régulier afin d'intensifier les domaines de recherche qui ont fait l'objet d'une recommandation dans le projet de stratégie.

Dans le domaine de la recherche sur les impacts de la pollution atmosphérique et des changements climatiques, des efforts accrus seront faits pour coordonner ces travaux au niveau international (participation à des groupes de travail) étant donné la nature des problèmes en cause.

Quelques publications importantes seront produites ou amorcées en 1991-1992. Dans la même veine que le guide d'intervention pour la région des Appalaches, un guide sur la classification et le traitement des sols minces de la Côte-Nord prendra une forme finale alors qu'un guide semblable pour les sols des Basses-Terres de la région d'Amos sera amorcé.

Le travail d'élaboration de recueils scientifiques sur l'érablière et la sapinière sera également amorcé en vue de publication en 1993. La publication d'un guide sur l'éducation de peuplements feuillus viendra couronner une vingtaine d'années d'observations sur le sujet. Enfin, les principaux résultats liés à l'allélopathie et à la lutte biologique contre des végétaux seront colligés dans un mémoire scientifique. Ces résultats prennent une importance capitale en prévision de la mise en application de la stratégie de protection des forêts.

Des colloques scientifiques dont un sur le dépérissement et le monitoring des forêts, ainsi qu'un autre sur les nouvelles technologies du reboisement seront organisés. Des démonstrations sur des méthodes de remplacement dans la lutte à la végétation compétitrice et sur l'application des techniques de jardinage seront organisées à l'intention des intervenants en forêt privée.

2.1.3 RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

La recherche et le développement de la ressource forestière sont concentrés à l'élément de programme 02-01. Par contre, la recherche et le développement sur les produits forestiers sont identifiés comme activité spécifique de R-D à l'élément de programme 02-04. De plus, il est important de mentionner que lors de la mise en place du nouveau plan d'organisation administrative du Secteur forêt en 1990, tous les laboratoires ont été regroupés sous une seule entité et leurs dépenses imputées à l'élément de programme 02-01.

Le tableau suivant présente la répartition des crédits affectés par le ministère aux différentes sphères d'activités de recherche en 1990-1991 et en 1991-1992. On observe que le budget total de recherche et de développement sera de 15,9 M \$, ce qui représente une augmentation de 9,2% par rapport à l'exercice précédent.

BUDGET DE R-D PAR É.P. ET ACTIVITÉ

| | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|-----------|--------|
| | | | ('000 \$) | % |
| <u>Élément de programme 02-01</u> | | | | |
| Génétique forestière | 2 724,9 | 2 658,2 | 66,7 | 2,5 |
| Semences, boutures et plants | 848,7 | 775,3 | 73,4 | 9,5 |
| Aménagement des plantations | 960,6 | 687,3 | 273,3 | 39,8 |
| Écologie et inventaire | 845,4 | 641,0 | 204,4 | 31,9 |
| Aménagement des forêts naturelles | 1 440,5 | 1 220,2 | 220,3 | 18,1 |
| Économie forestière | 69,9 | 71,5 | (1,6) | (2,2) |
| Protection des forêts | 2 342,9 | 1 738,6 | 604,3 | 34,8 |
| Transfert de technologie | 579,2 | 895,5 | (316,3) | (35,3) |
| Laboratoire | 2 449,9 | 2 052,3 | 397,6 | 19,4 |
| Direction | 1 496,8 | 1 567,4 | (70,6) | (4,5) |
| Total : | 13 758,8 | 12 307,2 | 1 451,6 | 11,8 |
| <u>Élément de programme 02-02</u> | | | | |
| Écologie et inventaire | 201,0 | 222,0 | (21,0) | (9,5) |
| Économie forestière | 20,5 | 20,5 | - | - |
| Protection des forêts | 79,5 | 79,5 | - | - |
| Laboratoire | 94,0 | 48,0 | 46,0 | 95,8 |
| Total : | 395,0 | 370,0 | 25,0 | 6,8 |
| <u>Élément de programme 03-01</u> | | | | |
| Semences, boutures et plants | 103,0 | 103,0 | - | - |
| Aménagement des plantations | 87,2 | 121,2 | (34,0) | (28,1) |
| Aménagement des forêts naturelles | 89,1 | 89,1 | - | - |
| Total : | 279,3 | 313,3 | (34,0) | (10,9) |
| <u>Élément de programme 03-03</u> | | | | |
| Semences, boutures et plants | 100,0 | 100,0 | - | - |
| <u>Élément de programme 02-04</u> | | | | |
| Transformation des bois | 1 400,0 | 1 489,0 | (89,0) | (6,0) |
| TOTAL GÉNÉRAL : | 15 933,1 | 14 579,5 | 1 353,6 | 9,3 |

2.2 LA CONNAISSANCE (ÉLÉMENT 02-02)

| ÉLÉMENT | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------|------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 02 Connaissance | 18 164,7 | 15 014,7 | 3 150,0 | 21,0 |
| Effectif régulier (ETC) | 72,0 | 65,0 | 7,0 | 10,8 |
| Effectif occasionnel (ETC) | 59,7 | 46,0 | 13,7 | 29,8 |
| Effectif total | 131,7 | 111,0 | 20,7 | 18,6 |

2.2.1 PRÉSENTATION DE L'ÉLÉMENT

Cet élément de programme regroupe trois activités essentielles à une gestion efficace du milieu forestier. Il s'agit de :

- la connaissance de la forêt;
- la mise à jour de la connaissance;
- l'offre de la matière ligneuse.

Ces activités visent tout d'abord l'élaboration et la mise en oeuvre des orientations, objectifs et stratégies pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information nécessaire à une prise de décision éclairée en matière d'utilisation et de gestion de la production forestière.

2.2.2 BILAN 1990-1991 ET PERSPECTIVES 1991-1992

2.2.2.1 CONNAISSANCE DE LA FORÊT

La connaissance de la forêt s'acquiert par la réalisation d'inventaires, sous formes de levés aériens et terrestres, afin de localiser, de qualifier et de quantifier les composantes de la forêt du Québec. Plus particulièrement, on y retrouve les activités suivantes: inventaire de base, cadre écologique forestier, sondage permanent et autres travaux d'inventaire.

Bilan 1990-1991

Programme d'inventaire

En forêt du domaine public, le programme général d'inventaire forestier, dont la seconde édition a été amorcée en 1981, avait comme objectif de couvrir quelque 365 000 km² sur une période de 10 ans. Or, compte tenu des besoins additionnels générés par le nouveau régime forestier, la superficie du territoire considéré a été agrandie à 475 000 km² pour couvrir tout le territoire d'application des C.A.A.F.

Ce deuxième programme d'inventaire forestier a été complété en 1990-1991 par la cartographie forestière d'une superficie de 23 000 km² majoritairement dans la région administrative de la Côte-Nord; l'échantillonnage a été réalisé en 1989-1990.

La prise de photographies aériennes a été réalisée sur une superficie d'environ 105 000 km² en vue d'amorcer le 3^e programme d'inventaire forestier. La majorité de cette prise de vue se localisait dans les régions du Bas St-Laurent, Chaudière-Appalaches, Québec, Saguenay-Lac St-Jean et Outaouais.

Relativement à l'inventaire d'exploration de la zone nordique sise entre la limite nord du territoire d'aménagement et le 52^e de latitude nord, la cartographie forestière a été produite sur une superficie de 130 000 km² dans les régions du Saguenay-Lac St-Jean de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord. L'échantillonnage a été exécuté par l'établissement de 670 placettes-échantillons permanentes dont 154 remesurées et 337 placettes-échantillons temporaires. De plus, cette zone d'inventaire d'exploration a été photographiée sur une superficie de 123 000 km².

Pour la zone de reconnaissance (Grand-Nord), une cartographie de la végétation à l'échelle de 1 :250 000 a été amorcée sur le territoire de l'UNGAVA. La superficie cartographiée en 1991 est de 150 000 km².

Cadre écologique forestier

L'élaboration du cadre écologique forestier, qui est un élément de base pour la connaissance de la forêt, comprend quatre (4) activités principales :

- délimitation et caractérisation des districts écologiques;
- inventaire écologique;
- analyse et classification des données;
- cartographie au 1 :20 000.

Au cours de l'exercice 1990-1991, environ 130 000 km² ont été couverts par la technique de cartographie des districts écologiques et des inventaires écologiques ont été produits par l'établissement d'environ 4 500 points d'observation. Ces travaux ont été réalisés dans les régions administratives du Saguenay-Lac St-Jean, de Québec, de Trois-Rivières, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord.

L'analyse des résultats et la classification des inventaires précédents ont permis de dresser des séries physiographiques dans des parties des régions de Québec, l'Outaouais et de la Côte-Nord. De plus, les techniques informatisées d'analyse des données développées en 1989-1990 permettent une obtention plus rapide des classifications écologiques des écosystèmes forestiers.

En 1990-1991, nous avons produit 2 500 km² de cartographie écoforestière (intégration sur un même document des variables écologiques et forestières) à partir d'une photo interprétation intégrée réalisée à titre expérimental dans la région de Trois-Rivières.

Autres travaux d'inventaire

Le Service des inventaires forestiers a participé à six (6) projets d'inventaire avec HYDRO-QUÉBEC sur le territoire du complexe hydro-électrique NBR. Il a également apporté un soutien technique à huit (8) autres projets dont six (6) dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, un (1) avec la Forêt Cèdre de Macpès et un (1) avec le Service de la protection contre les insectes et les maladies qui a établi 150 placettes permanentes à travers le Québec.

La cartographie forestière synthèse avec l'imagerie satellite LANDSAT (TM) a été mise au point et les images ont été traitées pour une superficie équivalente à 14 feuillets au 1 :125 000 pour la région de la Côte-Nord.

En géomatique, une demande visant le développement d'un prototype sera acheminée au Conseil du trésor.

Le projet de stratégie de protection des forêts a demandé plusieurs analyses et compilations d'inventaires forestiers et l'évaluation des impacts de certaines techniques sylvicoles sur les écosystèmes forestiers.

Afin de maximiser l'utilisation des données d'inventaire, le logiciel "FORÉTRON" a été amélioré. La version 1.1 permet de simuler le tronçonnage de toutes les essences résineuses en plus des essences feuillues suivantes : les peupliers, les érables, le bouleau blanc et le bouleau jaune. En 1991, nous avons augmenté la base de données, particulièrement pour l'érable à sucre et le pin blanc, afin de fournir une meilleure précision régionale.

Le ministère est à parfaire un système appelé "FORÊTHÈME" qui consiste en un outil de gestion graphique de l'information forestière basé sur la représentation géographique du parcellaire et sur les données s'y rattachant. La saisie de données est complétée à 90%.

En avril 1990, "La petite flore forestière" a été publiée, par l'Éditeur officiel, en collaboration avec le Service des inventaires forestiers.

Perspectives 1991-1992

Le contexte de gestion forestière découlant du nouveau régime forestier ainsi que les recommandations du "Projet de stratégie de protection des forêts" conduisent à une révision des programmes d'acquisition de connaissances et une amélioration des systèmes de gestion des informations. Ces révisions visent l'intégration des données et des processus de traitement dans une optique d'aménagement forestier, de gestion de la ressource et de gestion des territoires forestiers.

C'est dans ce cadre que le ministère des Forêts a formé un groupe de travail sur la connaissance de la ressource forestière. Depuis le printemps 1989, ce comité mixte, regroupant les représentants de l'Industrie forestière, de la Fédération des producteurs de bois du Québec et du ministère des Forêts, a tenu une série de rencontres. À partir d'une évaluation des programmes actuels, des recommandations ont été rédigées de façon à répondre aux besoins d'inventaires dans le cadre du nouveau régime forestier. Au début de 1991, suite à l'acquisition d'expériences sur ce nouveau modèle de gestion forestière, nous avons repris les activités du groupe de travail afin de préciser les détails techniques du programme de connaissance.

Inventaire d'exploration

La prise de photographies aériennes portera sur 29 000 km², à l'échelle 1 :40 000, afin de terminer l'inventaire d'exploration de la partie au nord de la zone d'aménagement.

La cartographie, à l'échelle 1 :50 000, sera produite sur une superficie de 82 000 km² et l'échantillonnage sur le terrain se limitera également à cette zone. C'est-à-dire que 330 placettes-échantillons permanentes seront réalisées.

Inventaire d'aménagement 1990-1999

C'est en 1990-1991 que s'est amorcé le 3^e programme d'inventaire d'aménagement dont les données serviront à la révision des C.A.A.F. C'est ainsi qu'en 1991-1992, 2^e année du programme, la caractérisation des districts écologiques sera produite sur 78 000 km². De plus, 4 500 points d'observation doivent être établis afin de compléter la confection des séries physiographiques servant de clé à la photo-interprétation des écosystèmes forestiers. Pour ce faire, la prise de photographies aériennes portera sur 115 000 km², à l'échelle 1 :15 000. La cartographie 1 :20 000 débutera en 1991 avec la réalisation d'environ 75 000 km². Le sondage sur le terrain débutera en 1992.

Autres activités

Au cours de 1991-1992, le Service procédera aux tests de terrain pour la mise au point finale de la norme technique pour les placettes-échantillons permanentes en y intégrant des variables écologiques et certaines variables de l'habitat faunique; elle sera mise en application à l'été 1992. L'ajout d'échantillons au réseau des placettes permanentes s'est amorcé en 1989 et se poursuivra jusqu'en 1997. Par ailleurs, environ 400 placettes permanentes seront également établies ailleurs en province pour des fins entomologiques et pathologiques.

Les obligations du ministère envers les bénéficiaires de C.A.A.F. (article 63) l'amènent à augmenter sa connaissance de la forêt et les outils de gestion afférents. Il s'agit de développement d'outils d'interprétation pour l'aménagiste comme les guides de terrain, les clés d'identification, etc. L'analyse préliminaire sur un système d'information géoforestière (S.I.G.F.) a été réalisée. En 1991-1992 débutera l'implantation du système en procédant spécifiquement à la phase de prototypage.

Quant au système "FORÊTHÈME", la saisie de données a été réalisée en 1990-1991 sur environ 90% du territoire. L'utilisation du système devrait être possible à partir de l'été 1992.

En télédétection, le ministère poursuit l'élaboration d'une technique de production d'une carte forestière synthèse. Au cours de l'année 1991-1992, 14 feuillets, couvrant les unités de gestion 92, 93 et 94, seront publiés. De plus, nous poursuivons nos travaux d'accentuation d'images pour la récupération des bois susceptibles à la tordeuse. Nous couvrirons cette année la Gaspésie, la partie est de la région Lac-St-Jean et une partie de la Côte-Nord.

Le tableau suivant résume les productions envisagées en 1991-1992 et les présente en rapport avec l'exercice précédent.

| ACTIVITÉ | 1990-1991 | 1991-1992 |
|--|-------------|-------------|
| | PRODUCTION | PRÉVISION |
| INVENTAIRES FORESTIERS | | |
| . Complément de cartographie, année antérieure - 1 :20 000 | 11 300 km2 | -- |
| - 1 :50 000 | -- | -- |
| . Prise de vue - 1 :15 000 | 105 000 km2 | 115 000 km2 |
| - 1 :40 000 | 123 000 km2 | 29 000 km2 |
| . Cartographie - 1 :20 000 | 13 700 km2 | 75 000 km2 |
| - 1 :50 000 | 130 000 km2 | 82 000 km2 |
| . Échantillonnage temporaire | 336 PET | -- |
| CADRE ÉCOLOGIQUE FORESTIER | | |
| . Échantillonnage | 4 200 P.O. | 4 500 P.O. |
| . Délimitation des districts écologiques | 130 000 km2 | 78 000 km2 |
| . Cartographie écoforestière | 2 500 km2 | -- |
| SONDAGE PERMANENT | | |
| . Échantillonnage | 820 PEP | 730 PEP |

PET : Placettes-échantillons temporaires
 PEP : Placettes-échantillons permanentes
 PO : Points d'observation écologique

2.2.2.2 MISE À JOUR DE LA CONNAISSANCE

La mise à jour annuelle et périodique de la forêt s'acquiert par la réalisation de la comptabilité forestière sous forme de levés aériens et terrestres, afin de localiser, de qualifier et de quantifier tous les changements apportés à la forêt publique. Plus particulièrement, on y retrouve les activités suivantes : suivi cartographique des interventions, suivi dendrométrique des interventions, actualisation et traitement des données.

Bilan 1990-1991

Suivi cartographique des interventions

Cette activité consiste à mettre à jour annuellement des cartes forestières à l'échelle 1 :20 000, à identifier les superficies touchées par des interventions qui affectent les volumes de la banque de données telles les coupes et les feux, mais aussi par les chemins, les lignes de transport d'énergie, etc. Cette activité comprend aussi la confection d'une carte à l'échelle 1 :20 000 des interventions forestières qui sont réalisées par les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier. En 1990-1991, quelque 4 200 km² d'intervention ont été photographiés à l'échelle de 1 :15 000. Globalement, 1 050 cartes forestières à l'échelle 1 :20 000 ont été mises à jour. On a confectionné 100 feuillets 1 :20 000 de cartes des interventions forestières.

Suite aux recommandations du rapport du comité d'actualisation de la comptabilité, le processus de régionalisation de l'exécution de certaines phases de la comptabilité forestière (photo-interprétation, planimétrie) a été réalisé. La formation du personnel de huit (8) régions administratives a été effectuée relativement aux normes et méthodes se rapportant à ces étapes.

La mise en place de la nouvelle comptabilité a atteint le stade opérationnel et la programmation informatique relative à la saisie et aux traitements des données est en cours de réalisation.

Une étude se poursuit actuellement concernant les besoins et méthodes pour réaliser le suivi dendrométrique des interventions forestières à moyen et long termes.

Perspectives 1991-1992

Nous procéderons au développement et à la mise en place des outils nécessaires pour la mise à jour des différents paramètres ayant une influence sur le couvert forestier.

Des normes et procédures seront élaborées par les services centraux alors que l'exécution des travaux sera effectuée par les services régionaux.

Nous procéderons à la mise à jour de 1 050 cartes forestières à l'échelle 1 :20 000 de même qu'à la confection de 1 200 cartes d'intervention et à la prise de vue de 4 200 km².

Des études seront réalisées pour l'évaluation des effets réels des traitements de concert avec les divers intervenants.

2.2.2.3 ALLOCATION DE LA MATIÈRE LIGNEUSE

Dans le cadre du nouveau régime forestier, l'allocation de la matière ligneuse est une activité fondamentale. Elle s'est faite graduellement via le dépôt et la négociation de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, ce qui permet d'établir le niveau des activités d'aménagement qui doivent être réalisées sur les forêts du domaine public.

Par le biais de cette activité, le ministère procède à l'évaluation des possibilités forestières de chacune des aires communes et analyse les besoins des usines existantes et des projets de développement afin que l'attribution des bois des forêts du domaine public soit la plus rationnelle possible tout en tenant compte des autres sources d'approvisionnement disponibles.

Bilan 1990-1991

Au chapitre des redevances forestières, la grille de tarification a été révisée afin de mieux refléter les conditions tant de la récolte que du marché. La liste des travaux admissibles à titre de paiement et les taux ont aussi été révisés. L'industrie forestière a dû faire face à un contexte économique difficile ce qui a eu pour effet que plusieurs usines ont changé de propriétaires. Il a donc fallu procéder à la résiliation de certains C.A.A.F. et à l'attribution de nouveaux et faire des ajustements dans d'autres contrats.

Tous les C.A.A.F. sont en application depuis avril 1990. Il a donc fallu entreprendre un effort sans précédent de planification et d'implantation du changement. La mise en place d'une nouvelle infrastructure a été effectuée au cours du présent exercice de façon à assumer avec efficacité les nouveaux rôles du ministère.

Un processus de réflexion et d'analyse a été amorcé pour développer une méthode d'évaluation de l'offre sur les forêts privées.

Perspectives 1991-1992

L'exercice 1991-1992 correspond à la deuxième année de la mise en vigueur complète du nouveau régime forestier. C'est un total de 297 C.A.A.F. qui sont en vigueur pour chacun desquels un plan général et un plan quinquennal d'aménagement ainsi qu'un plan annuel d'intervention doivent être préparés par les bénéficiaires. L'analyse de ces plans oblige le développement de nouveaux outils.

Compte tenu des changements dans la nature du travail à effectuer engendrés suite à la mise en application du nouveau régime, des efforts importants de formation et de perfectionnement des ressources humaines seront faits. Cela sera réalisé de concert avec une diffusion accrue d'information vers l'industrie. Ce sera particulièrement vrai pour le contenu du manuel d'aménagement, les modalités d'intervention et la réglementation entourant les plans et rapports que l'industrie doit fournir au ministère pour se conformer à la Loi sur les Forêts.

Parmi les nouvelles activités amenées par le changement de régime, le ministère rendra accessible au public, pour information, les plans généraux et quinquennaux d'aménagement déposés par les bénéficiaires de C.A.A.F. Pour la même occasion, des consultations interministérielles seront également tenues. Ces opérations font d'ailleurs partie du processus d'analyse et d'approbation des plans généraux et quinquennaux d'aménagement que les bénéficiaires doivent soumettre. Par la suite, un suivi et une révision quinquennale des C.A.A.F. seront effectués.

**RÉPARTITION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT
ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER PAR RÉGION ADMINISTRATIVE**

| | TOTAL |
|-------------------------|------------|
| Bas St-Laurent/Gaspésie | 75 |
| Saguenay/Lac St-Jean | 48 |
| Québec | 34 |
| Trois-Rivières | 27 |
| Estrie | 4 |
| Montréal | 36 |
| Outaouais | 22 |
| Abitibi-Témiscamingue | 40 |
| Côte-Nord | 11 |
| TOTAL | 297 |

Note : Le C.A.A.F. est comptabilisé dans la région où est située l'usine.

2.2.2.4 RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

Les crédits alloués à la connaissance de la forêt sont en hausse de 3,2 M \$ par rapport à 1990-1991, soit 21,0%. Cette hausse s'explique par le démarrage du troisième programme décennal d'inventaire forestier et par les investissements faits en géomatique.

2.3 PROTECTION DU MILIEU FORESTIER (ÉLÉMENT 02-03)

| ÉLÉMENT | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|------------|--------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 03 Protection du milieu forestier | 32 323,9 | 42 935,1 | (10 611,2) | (24,7) |
| Effectif régulier (ETC) | 40,0 | 50,0 | (10,0) | (20,0) |
| Effectif occasionnel (ETC) | 88,3 | 90,5 | (2,2) | (2,4) |
| Effectif total (ETC) | 128,3 | 140,5 | (12,2) | (8,7) |

2.3.1 PRÉSENTATION DE L'ÉLÉMENT

Les forêts du Québec sont régulièrement menacées par les incendies, les épidémies d'insectes et les maladies. Ces agents destructeurs affectent l'approvisionnement des usines de transformation et les activités qui dépendent du couvert forestier.

Pour protéger les forêts du Québec contre les incendies, le ministère des Forêts a recours, par l'entremise de son Service de la protection contre les feux, à sept (7) Sociétés de conservation qui sont des organismes sans but lucratif regroupant les principaux utilisateurs forestiers.

La protection des forêts contre les insectes et les maladies s'effectue par l'entremise du Service de la protection contre les insectes et les maladies qui réalise en régie les activités de détection et de développement alors que la lutte proprement dite est confiée à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM).

Cet élément de programme comprend les activités suivantes:

1. prévention et lutte contre les incendies;
2. prévention et lutte contre les insectes nuisibles et les maladies des arbres.

2.3.2 BILAN 1990-1991 ET PERSPECTIVES 1991-1992

L'exercice financier 1990-1991 a surtout été caractérisé par une intensification de la lutte contre les insectes et maladies des arbres avec la poursuite d'un programme visant à remotoriser les avions-citernes utilisés pour combattre les incendies et l'adoption d'une politique gouvernementale d'utilisation des pesticides en milieu forestier.

En 1991-1992, il est prévu de poursuivre les activités au rythme actuel, sauf en ce qui regarde la lutte contre les insectes et les maladies suite à la baisse de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans l'est du Québec. Les pages qui suivent contiennent une information plus complète sur les deux activités principales de l'élément de programme.

Prévention et lutte contre les incendies

Cette activité vise à minimiser les dommages causés par les incendies forestiers tout en gardant le coût des opérations dans des limites acceptables.

La saison de protection contre l'incendie s'étend généralement d'avril à novembre et le territoire protégé de façon intensive couvre quelque 501 000 kilomètres carrés de boisés commercialement exploitables.

Le tableau 1 indique la répartition des feux selon les grandes catégories de causes.

Tableau 1
INCENDIES FORESTIERS DU QUÉBEC

| Cause | Saison 1990 | | Moyenne des 15 dernières années | |
|--------------|-------------|---------------|---------------------------------|---------------|
| | Nombre | Sup. (ha) | Nombre | Sup. (ha) |
| Foudre | 219 | 8 602 | 213 | 31 097 |
| Récréation | 215 | 6 579 | 376 | 2 515 |
| Autres | 364 | 884 | 514 | 4 090 |
| TOTAL | 798 | 16 065 | 1 103 | 37 702 |

La réduction du nombre de feux demeure une préoccupation importante du programme. En outre, l'efficacité de la lutte aux incendies de forêt dépend en grande partie de la capacité de déceler les conditions critiques et de se préparer à y faire face par une détection efficace et une attaque initiale vigoureuse.

À cet effet, le Québec compte sur un ensemble de ressources:

- sept (7) sociétés de conservation;
- un centre national de coordination de la lutte;
- un centre de transfert de technologie;
- un réseau informatique de transmission de données météo relié à Forêt-Météo;
- une trentaine d'avions pour la patrouille aérienne et neuf hélicoptères;
- 21 avions-citernes;
- quelque 600 sapeurs spécialisés en lutte terrestre.

Tableau 2
COÛT DE LA PROTECTION DES FORÊTS
CONTRE LE FEU AU QUÉBEC EN 1990-1991

| Catégorie de coût | Dépenses (M\$) | % |
|-----------------------|----------------|--------------|
| 1- Coût de base | 0,8 | 2,2 |
| 2- Coût de prévention | 28,2 | 76,2 |
| 3- Coût d'extinction | 8,0 | 21,6 |
| TOTAL | 37,0 | 100,0 |

- 1- Coût de fonctionnement du Service de la protection contre les feux.
2- Sociétés de conservation, avions-citernes et autres frais regroupés.
3- Dépenses additionnelles pour le combat des feux.

L'essentiel de l'effort monétaire est consenti avant que les feux ne se déclarent puisque 76% des sommes servent à défrayer le coût de base du système et le coût de prévention. Les autres 24% sont encourus au moment de la lutte proprement dite.

Au plan du financement des activités, le ministère assume la totalité du coût de base. Il participe au coût de prévention et d'extinction en payant aux Sociétés de conservation les services de protection pour les forêts publiques non allouées et pour les forêts privées de moins de 800 ha. Dans les autres territoires, c'est-à-dire les forêts publiques sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier et les propriétés de 800 ha et plus, il paie 50% des frais de protection; les autres 50% sont supportés par l'industrie et les propriétaires privés.

Dans les forêts nordiques, Hydro-Québec confie à la Société de conservation du Nord-Ouest la surveillance et le combat des feux là où ont cours des travaux de développement hydro-électriques dans le territoire de la Baie-James. Les autres feux combattus dans le Grand Nord sont à la charge du ministère.

En 1991-1992, le ministère entend maintenir les activités de protection contre les incendies à leur niveau actuel. Dans le but d'améliorer les résultats et de garder les coûts à un niveau acceptable, l'implantation des technologies de pointe en protection contre le feu par le biais du Centre de transfert technologique de Maniwaki sera poursuivie.

Le tableau 3 indique la répartition des crédits de l'activité protection contre les incendies destinés aux Sociétés de conservation de même que le coût des services centraux.

Tableau 3
RÉPARTITION DES PAIEMENTS AUX SOCIÉTÉS DE CONSERVATION
1991-1992

| Société de conservation | Paiements du ministère ('000 \$) |
|--|---------------------------------------|
| Gaspésie | 2 123,9 |
| Sud du Québec | 1 980,6 |
| Québec-Mauricie | 2 749,1 |
| Côte-Nord | 3 002,4 |
| Saguenay-Lac St-Jean | 2 813,0 |
| Outaouais | 2 681,6 |
| Nord-Ouest | 3 002,8 |
| Sous-total | 18 353,4 |
| Services centraux | 683,5 |
| Crédits permanents (extinction des feux) | 2 500,0 |
| TOTAL | 21 536,9 |

Les paiements du ministère varient dans chaque Société de conservation selon la superficie pour laquelle le ministère assume la responsabilité du coût de protection.

Prévention et lutte contre les insectes nuisibles et les maladies des arbres

Cette activité vise à minimiser les pertes causées par les insectes nuisibles et les maladies des arbres.

Du côté de la prévention, en 1990-1991, le ministère a poursuivi le développement d'outils décisionnels pour améliorer les stratégies de protection des forêts et pour supporter le processus de comptabilité forestière. Ces outils sont:

- un système visant à diminuer la vulnérabilité des peuplements forestiers aux attaques des insectes et des maladies;
- un réseau de parcelles permanentes incorporé à l'inventaire forestier qui compte actuellement 1000 stations qui seront visitées annuellement dans le cadre du relevé général des insectes et maladies et à tous les dix ans au niveau forestier dans le cadre de l'inventaire décennal. A la fin de l'année budgétaire 1991-1992 le réseau comptera 1250 stations.

En détection, les travaux relatifs au relevé général des insectes et maladies ont été, en 1990, les suivants :

- visite de 4273 sites d'observations;
- rédaction de 4730 rapports d'échantillonnage référant à:
5198 mentions d'insectes répartis dans 3128 observations et/ou prélèvements;
2041 mentions de maladies réparties dans 1602 observations et/ou prélèvements;
- réalisation du relevé aérien des dégâts causés par divers insectes défoliateurs sur une superficie de 119 200 km²;
- établissement du bilan de santé de 449 plantations de pin et de 484 plantations de sapin et d'épinette. Plus de 190 000 arbres ont fait l'objet de mesures et d'évaluations. Réalisation de relevés spécifiques dans 469 plantations additionnelles;
- réalisation d'inspections phytosanitaires dans 47 pépinières publiques, privées et autres. Inspection de quelque 345 millions de plants pour fin de certification; de 256 millions de plants pour fin de prévention et de 68 millions de plants lors des inspections d'automne.

Sommairement, les résultats du relevé général montrent que :

- la tordeuse des bourgeons de l'épinette s'avère encore en 1990 le principal défoliateur dans les forêts de conifères, tandis que la livrée des forêts demeure le problème entomologique le plus important dans les forêts feuillues. Le charançon du pin blanc, la tordeuse de l'épinette, la tenthrede à tête jaune de l'épinette et le chancre scléroderrien sont les organismes qui causent le plus de

dégâts en plantation. Dans les pépinières, le charançon de la racine du fraisier, le gel racinaire et le chancre scléroderrien ont entraîné des pertes importantes de plants. Le dépérissement des érablières demeure toujours une préoccupation majeure en 1990.

Les principaux faits marquants de l'année ont été :

- la poursuite de la progression de l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les régions de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (11) et de la Côte-Nord (09) ainsi que la régression de ses populations dans la région du Bas-Saint-Laurent (01);
- la recrudescence marquée des dommages annuels causés par le charançon du pin blanc sur l'épinette de Norvège dans la région de la Mauricie - Bois-Francs (04), de l'Estrie (05) et de l'Outaouais (07). A l'échelle régionale, la plus forte incidence de l'insecte sur l'épinette blanche est observée dans la région de l'Abitibi-Témiscamigue (08);
- une légère détérioration de l'état de santé des érablières affectées par le dépérissement comparativement à 1989;
- la régression des populations de la livrée des forêts dans l'ouest ainsi que dans plusieurs secteurs du centre de la province. L'infestation a par contre progressé dans les régions de la Mauricie - Bois-Francs (04) et du Saguenay - Lac Saint-Jean (02);
- l'extension de l'aire de distribution de la spongieuse vers le nord dans la région de l'Outaouais (07);
- la progression de l'infestation de la tordeuse du tremble dans la région du Saguenay - Lac Saint-Jean (02) ainsi qu'au nord-est de la région de Québec (03);
- les dégâts considérables causés par le charançon de la racine du fraisier au système racinaire des plants dans les pépinières de la région du Bas Saint-Laurent (01);
- la présence du gel racinaire dans 33 pépinières ainsi que du chancre scléroderrien dans des lots de pin gris de sept pépinières;
- la dessiccation hivernale et la gelure printanière ont été observées dans plusieurs régions du Québec, tant en pépinière, en plantation qu'en forêt naturelle.

Quant à la lutte, le ministère a conduit, avec la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies, son 21^e programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette à l'aide d'un insecticide biologique.

L'insecticide biologique Bacillus thuringiensis (B.T.) a été le seul pesticide utilisé au cours du programme de lutte. Le programme de lutte a débuté le 8 juin en soirée pour se terminer le 3 juillet au matin. Un total de neuf quadrimoteurs et de dix-neuf monomoteurs ont été utilisés pour réaliser l'intervention.

Le programme initial prévoyait le traitement d'une superficie de 531 193 hectares dont 263 985 hectares sévèrement infestés et devant recevoir une double application d'insecticide biologique. Le tableau 4 compare les superficies prévues pour traitement au cours des dernières années et présente la prévision pour 1991-1992.

TABLEAU 4
SUPERFICIES TRAITÉES CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE
(hectares)

| RÉGION | 1989-1990 | 1990-1991 | 1991-1992 |
|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Bas St-Laurent-Gaspésie | 165 034 | 531 193 | 94 492 |
| Côte-Nord | - | - | 37 225 |
| TOTAL | 165 034 | 531 193 | 131 717 |

Le ministère a en outre conduit un programme expérimental d'arrosage visant à tester deux nouvelles préparations de BT contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

En 1991-1992, il est prévu de maintenir le même effort d'inventaire et d'évaluation de la condition de la forêt qu'en 1990-1991. Au niveau de la lutte, une superficie de 131 717 hectares feront l'objet de traitements contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les régions administratives du Bas St-Laurent-Gaspésie (94 492 ha) et de la Côte-Nord (37 225 ha). Une superficie de 79 482 hectares recevra une double application.

La réalisation de ce programme de lutte sera sous la responsabilité pleine et entière de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies.

Le tableau 5 présente la répartition du coût de la protection des forêts contre les insectes et maladies.

TABLEAU 5
COUT DE LA PROTECTION DES FORÊTS
CONTRE LES INSECTES ET MALADIES AU QUÉBEC EN 1991-1992

| Catégorie de coût | Dépenses (M\$) | % |
|---------------------------------|---------------------------|------------|
| 1 - Prévention/détection | 2,6 | 23 |
| 2 - Organisation | 2,6 | 23 |
| 3 - Plan d'intervention | 6,1 | 54 |
| TOTAL | 11,3 | 100 |

Au plan de financement des activités, le ministère assume la totalité des coûts de prévention et de détection. Il participe au coût d'organisation et du plan d'intervention en payant à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies une quote-part de 50% des coûts, plus un pourcentage représenté par le prorata des superficies des forêts privées de moins de 800 ha et des forêts publiques sur lesquelles aucun contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier n'est alloué. Les industriels et les grands propriétaires privés paient 50% des coûts relatifs aux territoires sous leur juridiction.

2.3.3 RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

Les crédits alloués à la protection du milieu forestier sont en baisse de 10,6 M\$ par rapport à 1990-1991 soit une diminution de 24,7%. Cette diminution s'explique par la rémission de l'épidémie causée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette combinée aux nouvelles modalités de financement concernant la lutte contre les insectes et les maladies par la création de la SOPFIM.

| ACTIVITÉS | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|--|------------------------|------------------------|-------------------|---------------|
| | | | ('000 \$) | % |
| Prévention et lutte contre les incendies | 23 573,2 | 23 239,2 | 334,0 | 1,4 |
| Prévention et lutte contre les insectes et les maladies des arbres | 8 750,7 | 19 695,9 | (10 945,2) | (55,5) |
| TOTAL | 32 323,9 | 42 935,1 | (10 611,2) | (24,7) |
| Effectif régulier (ETC) | 40,0 | 50,0 | (10,0) | (20,0) |
| Effectif occasionnel (ETC) | 88,3 | 90,5 | (2,2) | (2,4) |
| Effectif total (ETC) | 128,3 | 140,5 | (12,2) | (8,7) |

2.4 POLITIQUES ET PROGRAMMES (ÉLÉMENT 02-04)

| ÉLÉMENT | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|-----------|------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 04 Politiques et programmes | 11 574,5 | 10 731,1 | 843,4 | 7,9 |
| Effectif régulier (ETC) | 82,0 | 71,0 | 11,0 | 15,5 |
| Effectif occasionnel (ETC) | 61,1 | 54,0 | 7,1 | 13,1 |
| Effectif total (ETC) | 143,1 | 125,0 | 18,1 | 14,5 |

2.4.1 PRÉSENTATION DE L'ÉLÉMENT

Les activités réalisées à cet élément de programme consistent en l'élaboration et la normalisation des programmes relatifs à l'aménagement de la forêt publique, à la mise en valeur de la forêt privée, l'éducation en conservation, l'évaluation environnementale et le développement industriel. Le texte qui suit portera davantage sur les deux derniers items précités car les autres domaines d'interventions sont déjà couverts par d'autres éléments de programme.

2.4.2 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les activités regroupées à ce chapitre visent à assurer des évaluations, des études et des suivis environnementaux en rapport avec l'élaboration et l'application de politiques, stratégies ou plans d'action reliés au secteur forestier. En 1991-1992, des efforts seront consentis pour intégrer davantage les opérations régionales aux différents suivis environnementaux.

Impacts environnementaux

Cette activité vise à émettre des avis et des évaluations sur le plan environnemental en rapport avec les activités du ministère. Cela implique l'étude de questions forestières prioritaires et la participation à la consultation interministérielle du MENVIQ en rapport avec les études d'impact. Un effort particulier portera sur le projet de stratégie de protection des forêts et la gestion intégrée du patrimoine forestier.

En 1991-1992, d'autres activités visent l'élaboration d'une procédure et d'une méthodologie d'évaluation environnementale en rapport avec la foresterie. Dans ce cadre, il y aura le développement d'un système informatisé pour appuyer la méthodologie de l'évaluation environnementale et la gestion des documents de références.

Suivi environnemental

Cette activité vise à s'assurer que les interventions du ministère soient sécuritaires pour l'environnement et la santé.

Cela implique l'émission d'avis et de recommandations, l'élaboration de normes ainsi que la réalisation de surveillance et de suivis environnementaux concernant les programmes de protection contre les ravageurs forestiers, le dépérissement des érablières et les programmes d'entretien de la régénération.

Certaines études ont été réalisées dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail. Une étude menée par le Centre de toxicologie du Québec, portant sur l'évaluation de l'exposition professionnelle des travailleurs aux pesticides utilisés en pépinière et en forêt, débutera en 1991.

Un guide d'utilisation sécuritaire des pesticides microbiens a été élaboré en 1990 et le personnel concerné a été formé. Dans les différentes installations du ministère, la majorité des déchets et surplus de pesticides ont été éliminés. De plus, on a amorcé un programme de suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines en pépinières.

Le ministère effectue également des études pour évaluer l'influence des polluants atmosphériques sur l'écosystème forestier; pour ce faire, il opère une station de mesure des polluants atmosphériques à Duchesnay.

La récente utilisation d'une mousse extinctrice dans la lutte contre les feux de forêts a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Une analyse écotoxicologique de ce produit a débuté conjointement avec le MENVIQ en 1990 et se terminera en 1991.

En 1991-1992, il est prévu de poursuivre l'ensemble des activités amorcées avec le MENVIQ et le MLCP, ainsi qu'avec d'autres Directions du ministère. Mentionnons le projet de revalorisation des boues des usines d'épuration des eaux comme fertilisants forestiers (guide et suivis), la révision des modalités d'intervention en milieu forestier, la gestion intégrée des ressources et le projet de stratégie de protection des forêts.

2.4.3 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

En 1990-1991, les activités du ministère dans le développement technologique et industriel se résument à des interventions visant à offrir à l'industrie forestière l'aide technique, administrative et financière nécessaire à son développement.

Assistance technique

L'assistance technique vise à accélérer des décisions d'investissement ou de relance de projets industriels importants. Cinq projets ont reçu le support du ministère en 1990-1991. Des études de faisabilité ont été réalisées dans le domaine du papier fin à valeur ajoutée, dans le domaine des bois spéciaux de deuxième transformation, celui des panneaux MDF, le développement de nouveaux produits et nouveaux marchés axés sur les essences secondaires et les résidus de bois.

Conjointement avec le Groupe d'ingénierie des bois du CRIQ, le ministère s'est assuré de l'utilisation du logiciel SAWSIM pour redresser la situation de quelques scieries. Ce logiciel est le plus complet actuellement pour l'analyse technico-économique des scieries de grande taille. Il sert également d'outil de gestion, puisqu'il permet d'évaluer très rapidement tout changement de produits ou de technologies. Six scieries ont été évaluées au cours de 1990-1991 et autant le seront en 1991-1992.

De plus, au cours de 1991-1992, plusieurs études de faisabilité seront initiées : l'utilisation industrielle des écorces pour faire du compost, la fabrication de cartons spéciaux, la faisabilité d'une usine de composantes de palettes de feuillus, de même que la réalisation d'études d'ingénierie de procédés.

Par ailleurs, le ministère participera, conjointement avec les autres gouvernements (fédéral et provinciaux) et l'industrie, à une étude destinée à faire le point sur les normes européennes imposées à l'industrie canadienne du bois de sciage et à investiguer les technologies pour le conditionnement des bois destinés à ces pays.

Développement technologique

Plusieurs projets de développement technologique en transformation de la matière ligneuse sont présentement supportés par le ministère.

L'année 1990-1991, deuxième année du protocole de cinq ans que le ministère a signé avec le CRIQ, a vu se réaliser des projets prioritaires et des transferts technologiques ayant pour but d'optimiser les procédés de sciage et de trouver de nouvelles utilisations à des sous-produits d'origine forestière. De plus, cette même année, à la demande du M.F.O., le CRIQ a finalisé l'évaluation de la scierie-école Duchesnay et proposé un plan pour en faire un centre de développement technologique.

En 1991-1992, le ministère a élargi son champ d'intérêt à des projets destinés à faire le point sur la valorisation des résidus industriels, écorces, boues de désencrage, autres boues papetières. De plus, afin de s'arrimer avec la Direction générale de la technologie du MICT pour profiter du programme AMITECH et de bénéficier du réseau OPTTECH administré avec le CRIQ, le ministère a mandaté ce dernier pour harmoniser les outils de développement technologique avec les priorités du M.F.O.

Une entente semblable avec Forintek permet au ministère d'arrimer le développement technologique afin de maximiser la valeur ajoutée des bois récoltés et de favoriser notre compétitivité sur les marchés mondiaux. Le ministère participe aux travaux visant à orienter Forintek dans des domaines prioritaires guidés par des impératifs technologiques, commerciaux et forestiers.

Par ailleurs, Forintek et le CRIQ ont formalisé leur coopération de façon à éviter des chevauchements. En 1991-1992, un projet commun sur les biofongicides permettra de fournir à l'industrie des réponses aux questions concernant la protection du bois.

Huit projets de recherche ont été initiés à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Trois-Rivières en 1990-1991. En 1991-1992, le M.F.O. devrait appuyer un nombre sensiblement égal de projets.

Diverses activités d'appui au développement industriel

Développement durable

Le ministère apporte un support sectoriel aux nouvelles politiques et réglementations du MENVIQ et du gouvernement fédéral : le programme de réduction des rejets industriels (PRRI), l'article 2 n du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, la Loi de la qualité de l'environnement, les modifications au Règlement sur la qualité de l'atmosphère et l'effet de serre, l'impact de l'Éco-Logo sur l'industrie des papiers fins et hygiéniques et des pâtes blanchies. De plus, le ministère participe aux travaux du Comité sur les boues de désencrage qui a été mis sur pied par le MENVIQ et à ceux du Comité technique du PRRI.

Les industries de transformation du bois doivent faire face à des problèmes de disposition de résidus d'usines (écorces et boues papetières). Différents débouchés à ces résidus sont investigués. Le ministère fournit son expertise afin de favoriser l'implantation d'un système de cogénération d'énergie à partir de cette biomasse. Un document d'orientation faisant état de l'industrie des composts à partir de ces résidus sera finalisé en 1991-1992.

Promotion des investissements

En 1990-1991, sept missions hors Québec ont été réalisées dans les domaines des technologies du bois et des papiers spécialisés. En 1991-1992, il est prévu de maintenir ce niveau pour la prospection des investissements et technologies.

Plusieurs projets, tels que l'implantation d'une usine de panneaux particules avec des espagnols, un projet de pâte explosée avec des investisseurs chinois, la fabrication de matelas moulés pour pièces d'automobiles avec des investisseurs américains, ainsi que la participation du ministère aux journées du Québec en Bavière dans le domaine des produits de transformation du bois, ont retenu l'attention des experts du ministère au

cours de l'exercice financier 1990-1991.

En 1991-1992, devant la très forte compétition internationale pour les investissements étrangers, le M.F.O. s'associera des partenaires étrangers fabriquant des équipements. Certaines entreprises, de façon à maintenir leurs activités de fabrication, montrent un intérêt pour participer à des investissements dans la transformation du bois.

Comités spéciaux

La Vallée de la Haute-Gatineau présente une problématique complexe. Le M.F.O. a mis sur pied un comité impliquant les principaux intervenants de cette région afin d'élaborer des orientations et stratégies de mise en oeuvre de projets.

De plus, le ministère participe aux travaux du Comité d'expansion de l'industrie forestière qui réunit tous les intervenants fédéraux et provinciaux deux fois par année.

De façon ad hoc, le ministère a fourni une assistance technique à divers groupes sur des comités : Association des manufacturiers de palettes du Québec, Groupement forestier coopératif Saint-François, CAMO sur l'industrie du cèdre dans l'Est du Québec.

Expertise et soutien technique à certains projets d'investissement

Le ministère collabore étroitement avec la S.D.I., l'OPDQ, la SDC et Rexfor pour des projets d'implantation et de modernisation dans l'industrie du bois et des pâtes et papiers et répond à d'autres organisations gouvernementales québécoises, fédérales et paragonnementales. En 1990-1991, 271 dossiers ont reçu l'expertise et le soutien technique des ressources professionnelles du M.F.O. Le ministère a participé aux travaux faisant le bilan des programmes de la S.D.I. et pour identifier des améliorations ou additions. À cette occasion, les domaines d'investissements prioritaires de l'industrie des produits forestiers ont été ciblés.

De plus, le programme d'aide au financement de la S.D.I., mis de l'avant dans le cadre de la récession, a permis à plusieurs scieries de bénéficier d'aide au fonds de roulement. Ainsi, 23 scieries ont déposé une demande dans le cadre de ce dernier programme, pour des montants totalisant près de 34 M\$.

| AVIS ÉMIS EN 1990-1991 | |
|------------------------|------------|
| Organisations | Nombre |
| S.D.I. | 52 |
| REXFOR | 17 |
| O.P.D.Q. | 21 |
| AUTRES ORGANISATIONS | 55 |
| M.F.O. | 126 |
| TOTAL | 271 |

Ce nombre de dossiers et de projets à analyser devrait augmenter sensiblement en 1991-1992.

Projets majeurs

Plusieurs projets majeurs ont nécessité l'expertise du ministère : Kruger-Bromptonville, Désencrage Orford, CDM inc. Cap-de-la-Madeleine, usines de panneaux gaufrés (Normick-Chambord, Lanofor, Norbord), Cascades Port-Cartier, Staketech-SPBBSL, Scierie Crête-Parent, Howard-Bienvenu, plusieurs dossiers de composantes de palettes et de baguettes chinoises, Scierie Forestville, Barette Davidson.

Nouveaux programmes d'assistance

- i) Aux scieries : dans le cadre de négociations des CAAF, plusieurs scieries de petite taille se voient offrir des quantités considérables de feuillus. Devant leur difficulté à évaluer l'impact technique sur leurs opérations de transformation, le M.F.O. leur offre depuis la mi-1989 un service d'analyse, dont sept scieries se sont prévaluées. En 1990-1991, huit scieries se sont prévaluées de ce programme.
- ii) Par ailleurs, devant la baisse conjoncturelle du prix du bois d'oeuvre, le ministère s'est associé avec la S.D.I. pour offrir l'assistance du programme de financement. En 1990-1991, tel que mentionné précédemment, 23 scieries ont demandé l'appui financier de la S.D.I.

Promotion du bois d'oeuvre

Le Bureau de promotion des industries du bois (BPIB), subventionné par les gouvernements du Québec et du Canada de même que par l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, s'est élargi aux autres associations et provinces de l'Est du Canada et de l'Ontario. Le ministère siège au comité-directeur de l'entente.

Par ailleurs, l'AMBSQ, le M.F.O. et le MIST ont étudié diverses possibilités pour mettre sur pied un Bureau de promotion des industries de bois spéciaux. À cet effet, le ministère a participé financièrement à une étude de faisabilité et la mise sur pied du programme devrait se faire en 1991-1992.

Études économiques

Le ralentissement économique dans l'industrie du bois d'oeuvre a entraîné la mise sur pied d'une enquête périodique sur les fermetures et réouvertures d'usines. Des travaux de modélisation économétrique ont permis de développer un modèle de prévision des taux d'opération des usines de papier journal.

Un profil sectoriel de l'industrie du parquet a été préparé afin d'identifier les forces et faiblesses de ce secteur d'activité au Québec. Une monographie sur l'industrie du bois de sciage feuillu a également été préparée et fera l'objet d'une publication ultérieure.

Les travaux se sont poursuivis afin de développer le modèle MASSIF qui permettra, une fois la première étape complétée, de prévoir la rentabilité de l'industrie du bois d'oeuvre selon les fluctuations de la conjoncture économique. Le modèle intersectoriel du Québec a été utilisé afin d'évaluer les impacts économiques générés par les principaux projets d'investissements.

Une mission de coopération en Suède et en France ainsi que la visite d'une mission française ont permis de raffermir les liens entre les économistes impliqués dans le développement industriel et d'échanger sur les programmes de travail respectifs.

En 1991-1992, un document portant sur la situation et les perspectives d'avenir dans le secteur des pâtes et papiers au Québec sera élaboré. De plus, la situation conjoncturelle de l'industrie des produits forestiers sera suivie au moyen d'un document trimestriel. Enfin, un profil sectoriel de l'industrie des bois spéciaux résineux de seconde transformation sera préparé.

Études commerciales

C'est durant l'été 1990 qu'a été élaboré le dossier de négociation de la taxe à l'exportation du bois d'oeuvre résineux à destination des États-Unis. Les négociations qui ont eu lieu à l'automne ont permis de réduire sensiblement le droit à l'exportation pour les quatre prochaines années.

Le Québec souhaite en arriver à une élimination du droit à l'exportation. Divers travaux ont été initiés pour démontrer selon une méthodologie américaine que les revenus de la remise du bois sur forêts publiques au Québec dépassaient les dépenses.

Une étude préliminaire de l'impact d'un accord de libéralisation des échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique a été réalisée. Dans le cadre de l'Accord de libre échange entre le Canada et les États-Unis, l'impact de l'abolition accélérée des tarifs de certains produits a été analysée.

La vague des législations américaines et d'ententes visant l'utilisation de vieux journaux dans la fabrication du papier journal a donné lieu à la réalisation d'une étude à ce sujet. L'impact sur l'industrie québécoise y est analysé au moyen de scénarios et de discussions sur la réalisation des hypothèses.

Plusieurs documents de promotion ont été réalisés. Mentionnons un numéro spécial sur l'industrie forestière dans la revue Québec économique international, la publication du Répertoire des technologies québécoises de transformation du bois ainsi qu'une étude sur les principaux pays affichant une hausse de leurs importations de produits forestiers.

Une étude de marché pour les bois spéciaux de seconde transformation en Allemagne a été confiée à une firme de consultants. De plus, une étude multi-clients sur le marché nord-américain des bois de dimension reconstitués a été acquise.

Un document sur les possibilités d'affaires au Québec dans le secteur des bois spéciaux de seconde transformation a été préparé afin de montrer l'intérêt du Québec dans les technologies et les capitaux étrangers et identifier les ressources et l'expertise disponible pour la fabrication et l'exportation de ce type de produits.

En 1991-1992, une nouvelle version du Répertoire des technologies québécoises de transformation du bois sera publiée. Un suivi sera accordé au dossier des législations américaines et des ententes visant l'utilisation des vieux journaux dans la production de papier journal. Enfin, une étude de marché sera réalisée à contrat afin d'évaluer le marché des baguettes d'alimentation jetables en Amérique du Nord.

2.4.4 ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Besoins des usines

En 1990-1991, les besoins en bois des usines de transformation du bois et les scénarios d'approvisionnement de ces usines ont été remis à jour.

Par ailleurs, plusieurs dossiers ayant trait aux demandes d'autorisation ont été traités en 1991-1992 :

| DEMANDE D'AUTORISATION | |
|--|------------|
| Autorisation d'établissement d'une usine de transformation du bois | 82 |
| Modification à la consommation annuelle | 120 |
| Reconstruction ou relocalisation d'usines | 12 |
| Changement de catégorie d'usines ou ajout d'un produit | 17 |
| Vente, modification dans le contrôle ou changement de dénomination sociale d'une entreprise | 71 |
| Prolongement du délai de mise en fonctionnement de l'usine | 11 |
| Refus d'autorisation d'établissement d'une usine de transformation du bois | 9 |
| Fermeture de dossiers | 83 |
| TOTAL | 405 |

En 1991-1992, une opération pour séparer les consommations autorisées en essences résineuses et feuillues de plus de 700 usines sera tenue.

Le calcul technique de la demande en bois des usines grandes consommatrices sera systématisé et des fiches informatiques seront conçues. Des dénonciations de conventions de fournitures de copeaux, sciures et planures en application de l'article 92.1 de la Loi sur les Forêts continueront à être enregistrées. De même, des décrets pour l'exportation de bois du domaine public seront préparés lorsqu'il paraît contraire à l'intérêt public d'en disposer autrement.

Base de données de l'industrie du bois

En 1990-1991, cette base de données a contribué à la délivrance des quelque 1 500 permis d'usine de transformation du bois et à la préparation de tous les documents nécessaires pour cette opération. De plus, les données des registres forestiers des usines de transformation du bois pour l'année 1989-1990 qui comprennent des renseignements sur la consommation en bois et sur la production ont été incorporées à la base de données.

En 1991-1992, plusieurs études seront réalisées concernant l'approvisionnement en bois des usines et leur production. Ces travaux utiliseront les données du registre forestier des usines.

Ainsi, des études porteront sur la consommation de bois selon la source et les essences par les différents secteurs industriels québécois. Un travail traitera de la production de copeaux d'essences résineuses selon la technologie utilisée et l'appartenance des scieries.

2.4.5 RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Les crédits alloués à cet élément de programme ont augmentés de 7,9% en raison, notamment, des efforts additionnels qui seront consentis au chapitre des suivis environnementaux.

2.5 UTILISATION POLYVALENTE DE LA FORÊT (ÉLÉMENT 05)

| ÉLÉMENT | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|---|------------------------|------------------------|-----------|-------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 05 Utilisation polyvalente de la forêt | 26 220,7 | 27 440,5 | (1 219,8) | (4,4) |
| Effectif régulier (ETC) | 380,0 | 371,0 | 9,0 | 2,4 |
| Effectif occasionnel (ETC) | 291,9 | 209,5 | 82,4 | 39,3 |
| Effectif total (ETC) | 671,9 | 580,5 | 91,4 | 15,7 |

2.5.1 PRÉSENTATION DE L'ÉLÉMENT

Cet élément de programme regroupe trois champs d'activités qui contribuent à une saine gestion du milieu forestier :

- l'éducation en conservation;
- les travaux de génie;
- la planification et le contrôle de l'utilisation par les directions régionales du M.F.O.

2.5.2 ÉDUCATION EN CONSERVATION

L'éducation en conservation vise à faire comprendre que notre qualité de vie dépend d'un aménagement forestier judicieux et d'une participation, individuelle et collective, à la conservation des arbres et de leur environnement forestier.

Pour y parvenir, le ministère dispose d'un réseau éducatif couvrant l'ensemble du Québec habité. Il se compose de neuf (9) centres éducatifs forestiers, d'un service éducatif forestier en Estrie et d'un nombre variable d'organismes collaborateurs. Un service central orienté, supporte et contrôle les activités de ce réseau.

Les programmes offerts par ce réseau s'adressent aux jeunes de 9 à 12 ans, dans le cadre scolaire, à leurs professeurs, au grand public et à d'autres groupes.

Ces programmes sont préparés et animés par des naturalistes qui à l'aide de moyens didactiques divers, permettent de favoriser le contact avec la forêt et le milieu naturel. Les centres éducatifs forestiers du ministère, qui sont spécialement aménagés pour faciliter la découverte et l'appréciation du milieu forestier de même que de son utilisation rationnelle et polyvalente, se prêtent particulièrement bien à la réalisation de ces programmes. D'autres sites peuvent également être utilisés, tel les parcs et boisés en milieu urbain et péri-urbain.

Afin de prolonger et de renforcer les messages de conservation auprès des jeunes, un stage d'initiation à l'utilisation d'un document pédagogique (l'Arbre-en-tête), centré sur l'arbre et le milieu forestier, est offert aux professeurs et à d'autres agents multiplicateurs. Plus de 13 000 personnes en ont bénéficié depuis 1982.

En 1990-1991, l'action éducative du ministère a touché directement environ 200 000 personnes. Au cours de cette période, 59 stages de l'Arbre-en-tête ont été réalisés au profit de 884 participant(e)s et quelque 260 000 exemplaires de documents divers ont été distribués (brochures et panneaux d'interprétation, affiches, jeux éducatifs, dépliants publicitaires, brochures d'intérêt général, etc.)

En 1991-1992, des programmes éducatifs forestiers, anciens et nouveaux, seront diffusés par les mêmes intervenants en priorisant toujours les jeunes en milieu scolaire. Il est à prévoir que les stages de l'Arbre-en-tête demeureront aussi populaires. Enfin, la rénovation des infrastructures des centres éducatifs forestiers continuera de faire l'objet d'une attention particulière.

2.5.3 TRAVAUX DE GÉNIE

Ce volet de l'élément de programme porte principalement sur l'accessibilité à la ressource, domaine où le ministère a un rôle normatif. En effet, la construction des chemins forestiers principaux conformes au plan de développement du réseau routier forestier du ministère sur les forêts publiques est du ressort des exploitants forestiers depuis plusieurs années. Jusqu'en 1989-1990, le ministère partageait avec eux une partie des coûts de construction. Cette pratique de partage des coûts a été abandonnée en 1990-1991. Cette décision s'inscrit dans la foulée des réformes amenées par la mise en oeuvre du nouveau régime forestier qui confie la responsabilité de l'aménagement des forêts publiques aux détenteurs de C.A.A.F.

Bilan 1990-1991

Les activités ont porté sur les items suivants :

- conception, mise en plan et surveillance relative à la réalisation de bâtiments ainsi que de certains travaux de génie civil d'une valeur approximative de 600,0 K\$ à Trécession (entrepôt atelier, entrepôt pesticide), Berthierville, Duchesnay, Normandin (entrepôt pesticide) et Grande Piles;
- évaluation pour la construction d'environ 500 km de chemins forestiers (désenclavement de certaines réserves indiennes et autres besoins du gouvernement);
- évaluation et établissement de plans et devis pour la construction de 25 ponts à structures plus ou moins complexes ainsi que la surveillance et l'inspection selon l'importance de la construction;
- participation du MER à titre de maître-d'oeuvre pour la construction de six ponts jugés très dangereux sur la route menant à la réserve de Manawan ainsi que la route Créquy;
- inspection de quelque 50 ponts et affichage du tonnage de quelque 40 ponts ainsi que l'étude de la capacité portante de quelque 100 ponts existants.

Perspectives 1991-1992

Avec la fin du programme de partage des coûts de construction des infrastructures avec l'industrie, le ministère concentrera ses efforts sur les activités suivantes :

- planification du réseau routier et ajustement du plan de développement du réseau routier forestier;
- évaluation de la capacité de charge et affichage de ponts sur le réseau routier forestier;
- réalisation de travaux d'arpentage, de plans et profils ainsi que mise en plan et surveillance quant à la construction des infrastructures requises par le M.F.O.;
- conception et mise à jour de normes relatives à la construction de ponts;
- exploitation et maintien des logiciels de construction de ponts pour les besoins du M.F.O.;
- compléter la mise à jour du guide de signalisation routière en forêt publique;
- entretien et réparation de ponts, permettant de satisfaire aux besoins immédiats du MER par rapport à ses responsabilités.

2.5.4 PLANIFICATION ET CONTRÔLE

Les ressources affectées à cet autre volet de l'élément ont pour objet d'assurer le respect des engagements intervenus entre les utilisateurs et le ministère. Les traitements sylvicoles sont programmés annuellement dans le plan annuel d'intervention et sont autorisés par le permis d'intervention qui fait l'objet de contrôle par le personnel en région selon des normes ministérielles.

Les principales composantes de ce volet sont d'abord la réglementation et la normalisation des activités de contrôle; viennent ensuite l'émission des permis d'intervention pour approvisionnement d'usine, bois de chauffage, culture d'érablière, utilité publique, activité minière et aménagement faunique ou récréatif.

Les autres activités qui prendront une grande importance au cours de l'année qui vient, sont le contrôle des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits, le suivi des interventions, le contrôle des objectifs de production et la vérification des volumes et qualités des bois récoltés. Cet état de chose est la résultante des obligations nouvelles imposées par la Loi sur les Forêts.

BILAN 1990-1991 ET PERSPECTIVES 1991-1992

Permis d'intervention

Le système informatisé pour l'émission des permis d'intervention a été amélioré durant l'exercice 1990-1991. Il permet maintenant de fournir toutes les statistiques requises sur les permis émis.

Pour l'exercice 1990-1991, 157 aires communes ont été créées et 875 permis ont été émis pour l'approvisionnement d'usines de transformation du bois.

Le système a aussi été amélioré pour permettre l'ajout de l'informatisation des rapports annuels d'intervention. Ces derniers seront saisis dans le système lors de leur production par les bénéficiaires de CAAF.

Pour l'exercice 1991-1992, le système sera complété pour permettre la production de statistiques sur les rapports et pour amorcer le suivi des CAAF.

Aide financière

En vertu de l'article 79 de la Loi sur les Forêts, le Ministre peut accorder une aide financière aux utilisateurs pour la mise en oeuvre d'un plan spécial d'aménagement en vue d'assurer la récupération des bois situés dans des massifs forestiers affectés par des désastres naturels. Environ 60 cas ont été présentés en 1990-1991 et les exploitants ont bénéficié d'une réduction de leurs redevances pour une valeur de 1,5 M\$.

Analyse de l'état d'avancement des travaux et facturation

Le contrôle pour le paiement des droits en traitements sylvicoles se fait actuellement par une vérification des documents fournis périodiquement en cours de saison par les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. L'acceptation finale des montants est faite lors de la vérification du rapport annuel d'intervention.

Suivi des interventions

Afin de vérifier si la Loi sur les Forêts est appliquée adéquatement, des visites sur le terrain sont nécessaires.

En 1990-1991, le ministère a monté 190 dossiers d'infraction vis-à-vis des personnes ou des compagnies qui ont commis des gestes répréhensibles en vertu de la Loi sur les Forêts. Ces infractions originent principalement (70%) des coupes sans permis effectuées par des personnes non bénéficiaires de CAAF. Pour ces derniers, le passage dans le lit d'un cours d'eau et dans les lisières boisées sont les principales

infractions. Depuis le début des poursuites en vertu de la Loi sur les Forêts, sur les 212 jugements prononcés, on retrouve 188 condamnations et 24 acquittements.

Le développement d'un système de suivi des interventions prévu pour l'exercice 1990-1991 a été reporté à l'exercice 1991-1992.

Un système informatique pour le suivi des dossiers d'infraction sera conçu durant l'exercice.

Contrôle des objectifs de production

Les instructions pour la vérification du rapport annuel d'intervention ont été finalisées et mises en vigueur durant l'exercice 1990-1991. De plus, un comité a produit un rapport pour l'élaboration d'un dossier de vérification des traitements sylvicoles. Ce dernier point sera finalisé durant l'exercice 1991-1992.

L'informatisation des rapports annuels d'intervention permettra au ministère de vérifier si les objectifs sont atteints.

Vérification des volumes et qualités

Cette activité comporte deux volets :

D'abord, la normalisation du mesurage a connu une année importante en 1990-1991. En effet, outre la mise en application d'une nouvelle méthode de mesurage (le dénombrement/échantillonnage) qui a été utilisée pour mesurer plus d'un million de m³, un document regroupant toutes les instructions de mesurage a été préparé pour publication au 1er avril 1991. Ce document qui s'intitule "Méthodes de mesurage des bois - Instructions" est une étape marquante pour cette activité et a été conçu de façon à permettre une mise à jour annuelle facile, ce qui lui assure un long avenir.

Ensuite, durant la saison 1990-1991 le mesurage de 20 millions de m³ de bois a été vérifié par 40 vérificateurs. Ces vérifications ont porté sur le volume, la qualité et la destination des bois. De plus, une procédure de vérification des balances utilisées pour le mesurage masse/volume a été développée avec les personnes responsables de Consommation et Corporations Canada. Celle-ci est mise en application au 1^{er} avril 1991.

Érablières

Les permis pour l'exploitation d'une érablière sont émis par les régions administratives du ministère. Pour l'année 1990, un total de 1 067 permis ont été émis dans la province.

Bureau d'examineurs

Le Bureau d'examineurs des mesureurs de bois a émis, durant l'année 1990-1991, 122 permis de mesureur de bois. Il y a eu 20 séances d'examens réparties à travers la province et 231 candidats s'y sont présentés.

Pour les mesureurs de bois recyclés dans la détermination de la qualité, le Bureau a procédé à leur renouvellement de carte d'identité. La période de validité de cette carte s'étend de 1990 à 1995. Quelque 3 000 cartes ont été émises.

2.5.3 RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

Les crédits alloués à cet élément de programme ont diminué de 4,4% en 1991-1992 en raison des transferts qui ont été effectués au programme 01 "Coordination et Gestion" pour défrayer les augmentations de coûts des fonds spéciaux pour les radiocommunications et l'informatique.

3. AMÉLIORATION DE LA FORÊT (PROGRAMME 03)

| ÉLÉMENTS | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|-------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------|--------------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 01 Aménagement des forêts publiques | 70 965,5 | 82 569,6 | (11 604,1) | (14,1) |
| 02 Aménagement des forêts privées | 44 895,7 | 44 458,2 | 437,5 | 1,0 |
| 03 Production de plants | 49 168,4 | 47 827,6 | 1 340,8 | 2,8 |
| TOTAL | 165 029,6 | 174 855,4 | (9 825,8) | (5,6) |
| Effectif régulier (ETC) | 196,0 | 209,0 | (13,0) | (6,2) |
| Effectif occasionnel (ETC) | 757,2 | 878,0 | (120,8) | (13,8) |
| Effectif total (ETC) | 953,2 | 1 087,0 | (133,8) | (12,3) |

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Il a été établi que le principal problème du secteur forestier était au niveau de l'équilibre devant être respecté entre la récolte et la capacité de production de la forêt québécoise. Dans ce contexte, l'objectif premier du présent programme est de contribuer au respect de cet équilibre, afin d'assurer, à court et long terme, les approvisionnements nécessaires à l'industrie forestière. La régénération et le traitement des peuplements forestiers sont les moyens privilégiés par le ministère pour atteindre cet objectif.

Actuellement, l'objectif annuel de reboisement est de 230 millions de plants résineux se répartissant ainsi : 180 millions pour les forêts publiques, incluant la quantité à mettre en terre par l'industrie forestière, et 50 millions pour les forêts privées. De plus, le ministère vise aussi, à moyen terme, un objectif de reboisement de 10 millions de plants d'essences feuillues par année.

Pour les superficies qui ne feront pas l'objet d'une plantation, l'objectif visé est d'assurer l'établissement d'une régénération naturelle suffisante pour reconstituer, à tout le moins, des peuplements équivalents à ceux qui existaient avant la coupe. Ainsi, l'application du nouveau régime forestier, depuis le 1^{er} avril 1987, a amené les utilisateurs de la matière ligneuse à utiliser davantage des moyens comme la coupe avec protection de la régénération préétablie et la coupe par bande, pour favoriser une régénération naturelle des parterres de coupe. De plus, l'industrie continue à accentuer ses interventions dans le domaine du reboisement en 1991-1992.

Les moyens que le ministère utilise pour rencontrer ses objectifs d'aménagement se retrouvent, en 1991-1992 dans trois (3) éléments de programme : l'aménagement des forêts publiques, l'aménagement des forêts privées et la production de plants.

Enfin, il importe de souligner que le programme d'aménagement des forêts publiques générera, à court, moyen et long terme, une augmentation de l'activité économique engendrée par l'exécution de travaux sylvicoles et l'accroissement de la production de matière ligneuse.

3.1 AMÉNAGEMENT DES FORÊTS PUBLIQUES (ÉLÉMENT 03-01)

| ÉLÉMENT | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|--|-------------------------|-------------------------|------------|--------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 01 Aménagement des forêts publiques | 70 965,5 | 82 569,6 | (11 604,1) | (14,1) |
| Effectif régulier (ETC) | 77,0 | 100,0 | (23,0) | (23,0) |
| Effectif occasionnel (ETC) | 192,2 | 235,0 | (42,8) | (18,2) |
| Effectif total (ETC) | 269,2 | 335,0 | (65,8) | (19,6) |

3.1.1 PRÉSENTATION DE L'ÉLÉMENT

Cet élément de programme vise à créer sur les territoires publics des stocks ligneux suffisants pour répondre à la demande actuelle et future, tant en quantité qu'en qualité. Actuellement, le reboisement des superficies mal régénérées constitue le moyen d'action privilégié par le ministère. Les principales activités reliées à l'aménagement des forêts publiques et, plus spécifiquement, au reboisement sont : la préparation des terrains, la plantation et l'entretien des superficies reboisées ou régénérées naturellement.

Au cours du présent exercice, le M.F.O. prévoit, sur les forêts publiques, la mise en terre de quelque 167 millions de plants, dont une quantité de 77 millions dans les superficies en arrérage à laquelle il faut ajouter quelque 90 millions de plants qui seront mis en terre par l'industrie forestière dans les aires de coupe récente. Il s'agit, pour le M.F.O., d'une baisse de 11,5% et pour l'industrie, d'une augmentation de 15,4% par rapport à l'exercice 1990-1991. Tous les travaux sylvicoles réalisés par l'industrie forestière sont financés par le biais de crédits sur les redevances. Les coûts n'apparaissent ainsi pas aux crédits de l'élément de programme 03-01.

Les travaux d'aménagement sont exécutés principalement par deux (2) types d'intervenants : Rexfor pour les superficies en arrérage et les bénéficiaires de CAAF pour les aires de coupe récente.

3.1.2 BILAN 1990-1991 ET PERSPECTIVES 1991-1992

Les activités de préparation de terrain, de plantation, de dégagement des superficies reboisées ou régénérées naturellement et l'éclaircie précommerciale constituent les interventions essentielles du programme d'aménagement de la forêt publique.

Le tableau suivant illustre les niveaux de production devant être atteints pour chacune des activités réalisées par le M.F.O. en 1990-1991 et 1991-1992 :

| ACTIVITÉS | PRODUCTION | |
|-----------------------------------|------------|------------------------|
| | 1991-1992 | 1990-1991 ¹ |
| Préparation de terrain (hectares) | 25 355,0 | 31 358,0 |
| Plantation (mille plants) | 77 000,0 | 87 000,0 |
| Dégagement de la régénération | 20 048,0 | 11 921,0 |

¹ Estimé

Quant à l'industrie, la répartition des principaux travaux devant être réalisés par celle-ci pour 1991-1992, comparativement à 1990-1991, est la suivante :

| ACTIVITÉS | PRODUCTION | |
|--|------------|------------------------|
| | 1991-1992 | 1990-1991 ¹ |
| Préparation de terrain (hectares) | 31 891,0 | 29 586,0 |
| Plantation (mille plants) | 90 600,0 | 77 732,0 |
| Éclaircie précommerciale (hectares) | 12 619,0 | 11 940,0 |
| Dégagement de la régénération (hectares) | 13 325,0 | 3 176,0 |
| Coupe à blanc par bandes (hectares) | 11 072,0 | 487,0 |

¹ Estimé

La préparation du terrain

La préparation de terrain est une activité qui permet de libérer le sol des débris de coupe et de mélanger l'humus et le sol minéral, facilitant ainsi la mise en terre des plants. De plus, cette opération a un effet bénéfique sur la croissance initiale des jeunes plants. Les principaux types de préparation de terrain sont le scarifiage, le déblaiement ainsi que le brûlage et le drainage. En 1991-1992, ces travaux s'effectueront sur environ 57 000 hectares. De ce total, le M.F.O. prévoit préparer, par l'entremise de Rexfor, quelque 25 000 hectares dans les superficies en arrérage. Généralement, l'état de ces superficies implique qu'il faut éliminer les tiges résiduelles d'essences non désirables ou effectuer des travaux de déblaiement ou de débroussaillage. Quant à l'industrie forestière, on prévoit qu'elle procédera à la préparation d'environ 32 000 hectares, dont près de 80% par le scarifiage. Ceci s'explique par le fait que les superficies traitées sont des aires de coupe récente.

Les superficies et budgets prévus, par région administrative, pour la préparation de terrain en 1991-1992 sont les suivantes :

| RÉGIONS | SUPERFICIE (hectares) | BUDGET ('000 \$) |
|-------------------------------|--------------------------|---------------------|
| Bas Saint-Laurent | 4 576,0 | 1 546,4 |
| Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine | 1 403,0 | 972,0 |
| Saguenay - Lac Saint-Jean | 4 526,0 | 1 092,0 |
| Québec | 680,0 | 450,0 |
| Trois-Rivières | 3 030,0 | 2 467,2 |
| Estrie | 193,0 | 155,7 |
| Montréal | 3 440,0 | 1 430,0 |
| Outaouais | 3 623,0 | 2 489,0 |
| Abitibi-Témiscamingue | 3 920,0 | 1 403,1 |
| Côte-Nord | 964,0 | 269,0 |
| SOUS-TOTAL (M.F.O.) | 25 355,0 | 12 274,4 |
| SOUS-TOTAL (INDUSTRIE) | 31 891,0 | - |
| TOTAL | 57 246,0 | - |

La plantation

Au chapitre de la plantation en forêts publiques, le ministère prévoit, en 1991-1992, la mise en terre de quelque 167 millions de plants, dont 77 millions dans les superficies en arrérage par le M.F.O. et 91 millions dans les aires de coupe récente par l'industrie forestière. Sur la quantité de plants mis en terre, plus de 75%, soit environ 115 millions de plants, seront livrés dans des récipients. Ce type de plants permet plus de flexibilité en ce qui concerne la période de plantation, amène une augmentation du taux de survie dans les plantations et son coût de production est moins élevé.

Comme pour les travaux de préparation de terrain, le ministère réalise l'ensemble de ses travaux de plantation par le biais de Rexfor.

Le nombre de plants à mettre en terre et le budget attribué par région administrative en 1991-1992 sont les suivants :

| RÉGIONS | PLANTATION (mille plants) | BUDGET ('000 \$) |
|-------------------------------|------------------------------|---------------------|
| Bas Saint-Laurent | 8,9 | 2 067,8 |
| Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine | 2,8 | 871,1 |
| Saguenay - Lac Saint-Jean | 22,6 | 3 445,0 |
| Québec | 3,1 | 890,0 |
| Trois-Rivières | 6,7 | 1 406,3 |
| Estrie | 0,3 | 90,4 |
| Montréal | 7,9 | 1 685,0 |
| Outaouais | 5,8 | 1 538,0 |
| Abitibi-Témiscamingue | 11,6 | 2 466,8 |
| Côte-Nord | 6,9 | 1 492,0 |
| SOUS-TOTAL (M.F.O.) | 76,6 | 15 952,4 |
| SOUS-TOTAL (INDUSTRIE) | 90,6 | - |
| TOTAL | 167,2 | - |

Suivi biologique des plantations

Toutes les plantations réalisées en forêts publiques par le M.F.O. font l'objet d'un suivi par le biais de placettes-échantillons. Ces parcelles sont semi-permanentes et des relevés périodiques nous permettent d'évaluer les résultats après les 2^e, 5^e et 8^e années de croissance.

Cet échantillonnage a pour but de déterminer les taux de survie et de croissance des plants, de suivre l'évolution et le développement des arbres mis en terre en fonction de diverses variables (essence, période de plantation, site, etc.) et d'identifier les problèmes potentiels de végétation concurrente afin que les plantations comportent, à la période prévue, le nombre minimal de plants requis à l'hectare pour produire les rendements escomptés.

Le dégagement de la régénération

Les travaux de dégagement sont réalisés dans les plantations et dans les peuplements naturels afin d'empêcher les pertes de productivité en raison de la trop forte compétition exercée par les essences non désirées. Environ 20 048 ha doivent être traités par Rexfor. De plus, un total de 2,9 M\$ sera investi dans le cadre de l'entente spéciale Canada-Québec sur le développement forestier de la Haute Côte-Nord, pour des travaux d'éclaircie de la régénération naturelle, sur une superficie d'environ 2 379 ha.

Quant à l'industrie, on prévoit qu'elle réalisera des travaux d'éclaircie dans les jeunes peuplements sur une superficie de près de 13 000 hectares et des travaux de dégagement de la régénération sur plus de 13 000 hectares.

Les coupes de régénération

Par la biais des traitements admissibles en paiement des droits, on prévoit que l'industrie réalisera, en 1991-1992, quelque 11 000 hectares de coupes de régénération constituées essentiellement de coupes par bandes. Les coupes avec protection de la régénération ne constituent plus un traitement admissible en paiement des droits à compter de 1991-1992 bien qu'elles continueront d'être une pratique courante dans les activités de récolte de la matière ligneuse.

3.1.3 RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

En 1991-1992, le budget dévolu à cet élément de programme se situe à 71,0 M\$, soit une baisse de 14,1% par rapport aux 82,6 M\$ qui lui étaient consacrés en 1990-1991.

L'ensemble des activités sylvicoles réalisées par l'industrie forestière représentera une valeur de quelques 41,0 M\$ comparativement à 30,0 M\$ en 1990-1991.

3.2 AMÉNAGEMENT DES FORÊTS PRIVÉES (ÉLÉMENT 03-02)

| ÉLÉMENT | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|-----------|--------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 02 Aménagement des forêts privées | 44 895,7 | 44 458,2 | 437,5 | 1,0 |
| Effectif régulier (ETC) | 53,0 | 46,0 | 7,0 | 15,2 |
| Effectif occasionnel (ETC) | 78,0 | 87,0 | (9,0) | (10,3) |
| Effectif total (ETC) | 131,0 | 133,0 | (2,0) | (1,5) |

3.2.1 PRÉSENTATION DE L'ÉLÉMENT

La forêt privée couvre une superficie de 62 800 km² et représente 10% de l'ensemble des forêts productives au Québec. Celle-ci se retrouve en majorité dans la partie sud du Québec et elle est partagée entre quelque 120 000 propriétaires. La forêt privée occupe également une place importante dans l'approvisionnement des usines. Actuellement, elle fournit environ 20% des besoins totaux en fibre des usines, bien que ce pourcentage puisse varier de 5 à 90% selon les régions. Aussi, sa mise en valeur et son exploitation ont des impacts économiques et sociaux considérables dans quelque 370 municipalités au Québec.

La forêt publique ne peut couvrir en totalité les besoins industriels croissants. Le législateur a prévu que le volume annuel de bois rond de la forêt publique est un volume résiduel en regard des autres sources d'approvisionnement disponibles incluant les bois des forêts privées. Ainsi, le haut potentiel de la forêt privée peut lui permettre de compenser partiellement l'augmentation de la demande de matière ligneuse des usines. La forêt privée présente de nombreux autres avantages, tels que la facilité d'accès, la qualité de ses sites ainsi que la proximité de la main-d'oeuvre et des usines. Ainsi, le gouvernement reconnaît le potentiel et l'importance de la forêt privée dans sa nouvelle Loi sur les Forêts et dans l'allocation de ses ressources financières.

Afin d'assurer la régénération des boisés privés, accroître leur productivité et améliorer la conservation et la protection de ces milieux forestiers, l'État met à la disposition des propriétaires des mesures d'aide technique et financière pour les soutenir dans leurs initiatives.

Concrètement, les mesures d'aide à la forêt privée prennent la forme de programmes, tels que :

- l'aide financière aux travaux de mise en valeur et de protection des boisés;
- l'octroi de plants de reboisement;
- le crédit forestier;
- le remboursement de taxes foncières;
- le remembrement et la gestion des lots publics intramunicipaux;
- la connaissance et la recherche;
- le concours du Mérite forestier.

3.2.2 BILAN 1990-1991 ET PERSPECTIVES 1991-1992

Au cours de 1990-1991, près de 3 200 propriétaires forestiers ont obtenu le statut de producteur forestier. On en compte actuellement 31 500. Également, plus de 3 000 producteurs ont reçu en 1990 un certificat les rendant aptes à recevoir un remboursement de taxes foncières au cours de l'année 1991.

L'aide apportée aux producteurs forestiers, qu'ils soient regroupés ou non, a permis la réalisation de travaux sylvicoles sur une superficie de 80 000 hectares de terrain; ces travaux ont contribué à la mise en terre de 70 millions de plants en forêt privée. Il est à noter que ces réalisations ont été possibles grâce à l'injection d'un budget supplémentaire non récurrent de 4,5 M\$ pour la réalisation de travaux sylvicoles dans les boisés privés.

MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

En 1991-1992, le ministère subventionnera, pour une troisième année, sur une base opérationnelle, la fertilisation des érablières dans le but de contrer les effets du dépérissement. Ce programme s'appliquera surtout dans les régions de Québec, Chaudière-Appalaches, Mauricie-Bois-Francs, Estrie, La Montérégie, Lanaudière et Les Laurentides. Ce programme fait l'objet d'une entente fédérale-provinciale et dispose d'un budget spécifique.

Le ministère des Forêts continuera en 1991-1992 à favoriser l'aménagement des forêts privées en accordant des subventions aux producteurs forestiers pour la réalisation de travaux de reboisement, de traitement de peuplements forestiers, d'amélioration de ravages de cerfs de Virginie, de drainage et de voirie forestière.

Dans le cadre des objectifs de reboisement du ministère des Forêts, la forêt privée bénéficiera en 1991-1992 de 63,6 millions de plants. Les travaux préalables au reboisement, de préparation de terrain et de mise en terre des plants constituent les parties les plus importantes du "Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée" que le ministère des Forêts appliquera en 1991-1992. Comme en 1990-1991, ce programme a un caractère universel et, en conséquence, il offre à tous les producteurs forestiers, regroupés ou non, les mêmes subventions pour l'exécution de mêmes activités de mise en valeur sur leurs forêts privées.

Le tableau suivant illustre les niveaux de production réalisés en 1990-1991 et prévus en 1991-1992 pour chacune des activités de mise en valeur.

| ACTIVITÉS | 1991-1992 | 1990-1991 | VARIATION | |
|--|---------------|---------------|----------------|---------------|
| | | | (nombre) | % |
| Reboisement | | | | |
| - Préparation de terrain (hectares) | 12 000 | 16 000 | (4 000) | (25,0) |
| - Mise en terre (hectares) | 20 800 | 29 200 | (8 400) | (28,8) |
| - Travaux préalables (hectares) | 8 000 | 12 000 | (4 000) | (33,3) |
| - Entretien de plantation (hectares) | 18 000 | 18 000 | - | - |
| Autres travaux (hectares) | 14 000 | 7 000 | 7 000 | 100,0 |
| Plans simples de gestion (nombre de plans) | 5 000 | 4 000 | 1 000 | 25,0 |
| Total (hectares) | 72 800 | 82 200 | (9 400) | (11,4) |
| Total (nombre de plans simples) | 5 000 | 4 000 | 1 000 | 25,0 |

STATUT DE PRODUCTEUR FORESTIER

Une personne peut être reconnue par le ministère comme producteur forestier si elle répond aux conditions stipulées à l'article 121 de la Loi sur les Forêts. Comme par les années passées, le ministère assure la gestion de cette reconnaissance comme producteur forestier et se charge d'émettre une carte à cette fin.

Les programmes existants reliés à la qualification du producteur forestier et à l'émission de certificats de producteur forestier aux fins de remboursement de taxes foncières continuent donc d'être appliqués conformément aux exigences de la loi.

On prévoit l'enregistrement d'environ 5 000 nouveaux producteurs forestiers en 1991-1992.

REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES

Pour obtenir un certificat aux fins de remboursement des taxes foncières du ministère, le producteur forestier reconnu doit, entre autres, faire une demande écrite annuelle et présenter avec celle-ci un rapport faisant état des travaux forestiers de mise en valeur réalisés.

Le ministère estime qu'en 1991-1992, il aura à traiter environ 10 000 demandes de certificats et à émettre plus de 6 000 certificats.

GESTION DES LOTS PUBLICS INTRAMUNICIPAUX

Relativement à la disposition de la Loi sur les Forêts qui permet de confier la gestion de lots publics intramunicipaux à des personnes, le ministère poursuivra ses études visant à définir les nouvelles orientations de ce programme.

CONNAISSANCE FORESTIÈRE

Le ministère reconnaît la Fédération des producteurs de bois du Québec (F.P.B.Q.) comme son interlocuteur en matière de développement des forêts privées.

Des ententes sont donc prévues entre le ministère et la F.P.B.Q. pour la réalisation ou la poursuite de projets spécifiques entourant notamment : l'élaboration du manuel d'aménagement et du guide de modalités d'intervention, les activités des tables régionales de concertation et l'instauration d'une comptabilité forestière.

GESTION DES PROGRAMMES

Au cours des dernières années, les mesures d'aide à la forêt privée et l'ampleur des programmes de mise en valeur des forêts privées se sont accrues considérablement.

Un système de gestion informatique avait été mis sur pied dès la fin des années 1970 pour suivre l'évolution de ces programmes. De plus, au cours des dernières années, de nouveaux éléments se sont ajoutés notamment en ce qui concerne les producteurs forestiers.

Au cours de 1988-1989, le ministère a complété l'analyse préliminaire des systèmes d'information relatifs à la mise en valeur de la forêt privée. D'abord prévu pour 1989-1990, le développement de ces systèmes de gestion de l'information sera plutôt réalisé en 1991-1992 compte tenu des orientations retenues au niveau du plan directeur des systèmes d'information du ministère.

CONCOURS DU MÉRITE FORESTIER

La Loi sur le mérite forestier est entrée en vigueur le 22 juin 1989. Quant au Règlement sur le mérite forestier, il a été publié dans la Gazette officielle du 25 juillet 1990 et entré en vigueur quinze jours plus tard. Pour la première fois, un concours sur le nouveau volet du Mérite forestier visant à rejoindre tous les intervenants qui oeuvrent dans le domaine forestier au Québec, était tenu au cours de 1990-1991 et une mention de très grand mérite était remise à une personne, société ou association qui s'est distinguée dans chacune des cinq catégories prévues à l'article 6 de la Loi sur le mérite forestier.

Au cours de l'exercice financier de 1990-1991, le concours s'est tenu dans six grandes régions géographiques et on a attribué des prix pour un montant total de 56 400 \$ comparativement à un montant de 84 600 \$ pour l'exercice de 1989-1990. Cette année-là le concours avait eu lieu dans les neuf régions administratives du ministère.

3.2.3 RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

La répartition de cette enveloppe entre les diverses activités est la suivante :

| ACTIVITÉS | 1991-1992 | 1990-1991 | VARIATION | |
|--|-----------------|-----------------|--------------|------------|
| | | | ('000 \$) | % |
| Connaissance et planification | 800,0 | 1 500,0 | (700,0) | (46,7) |
| Développement des coopératives forestières | - | 50,0 | (50,0) | (100,0) |
| Statut du producteur forestier | 500,0 | 500,0 | - | - |
| Mérite forestier | 65,0 | 90,0 | (25,0) | (27,8) |
| Mise en valeur de la forêt privée | 36 437,1 | 34 376,8 | 2 060,3 | 6,0 |
| Gestion du programme | 5 743,6 | 6 091,4 | (347,8) | (5,7) |
| Fertilisation des érablières | 1 350,0 | 1 850,0 | (500,0) | (27,0) |
| TOTAL | 44 895,7 | 44 458,2 | 437,5 | 1,0 |

En 1991-1992, 38,6 M\$ seront versés en subvention pour les différentes activités du programme d'aménagement de la forêt privée. La répartition régionale de ces subventions sera la suivante :

| RÉGIONS ADMINISTRATIVES | (' 000 \$) |
|---------------------------------|-----------------|
| Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine | 1 874,0 |
| Bas Saint-Laurent | 6 841,5 |
| Saguenay - Lac Saint-Jean | 3 608,4 |
| Québec | 10 237,7 |
| Mauricie-Bois-Francs | 3 599,2 |
| Estrie | 3,589,4 |
| Montréal | 2,196,1 |
| Outaouais | 1 517,4 |
| Abitibi-Témiscamingue | 2,884,0 |
| Côte-Nord | 405,6 |
| Services centralisés | 1,898,8 |
| TOTAL | 38 652,1 |

On estime qu'en 1991-1992, le nombre de producteurs forestiers enregistrés dépassera les 36 000, soit 30% des propriétaires forestiers possédant plus de 4 ha. L'ensemble des superficies enregistrées représentera quant à elles la moitié de la superficie totale de la forêt privée du Québec.

Plus de 80 000 ha de terrain privé feront l'objet de différents travaux de mise en valeur. La réalisation de ces travaux créera près de 500 000 jours-personnes de travail dont quelque 100 000 jours-personnes pour la réalisation de projets spéciaux, d'encadrement technique et d'administration.

3.3 PRODUCTION DE PLANTS (ÉLÉMENT 03-03)

| ÉLÉMENT | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|----------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------|--------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 03 Production de plants | 49 168,4 | 47 827,6 | 1 340,8 | 2,8 |
| Effectif régulier (ETC) | 66,0 | 63,0 | 3,0 | 4,8 |
| Effectif occasionnel (ETC) | 487,0 | 556,0 | (69,0) | (12,4) |
| Effectif total (ETC) | 553,0 | 619,0 | (66,0) | (10,7) |

3.3.1 PRÉSENTATION DE L'ÉLÉMENT

Cet élément de programme vise à assurer l'approvisionnement du M.F.O. en semences et en plants destinés au reboisement des forêts publiques et privées.

La récolte des semences est réalisée par le M.F.O. alors que les plants sont produits par différents intervenants, soit : le M.F.O., la petite entreprise privée indépendante, l'industrie forestière, les coopératives forestières et les pépinières affiliées à la Fédération des producteurs de bois du Québec.

3.3.2 BILAN 1990-1991 ET PERSPECTIVES 1991-1992

3.3.2.1 La production de semences

L'approvisionnement en semences à partir des essences et des provenances visées est de la plus haute importance.

L'adaptation de plants après plantation et leurs performances ultérieures sont directement liées à leur qualité de provenance. Pour ce faire, nous recherchons les provenances locales et les sources améliorées.

Les objectifs de production à rencontrer en 1991-1992 sont de l'ordre de 430 hectares d'aménagement des vergers à graines, de 8 000 hectolitres de récolte de cônes et de semences de feuillus et de 7 000 hectolitres de traitement des semences au Centre de semences forestières de Berthier.

| ACTIVITÉS | PRODUCTION ⁽¹⁾ | |
|---|---------------------------|-----------|
| | 1991-1992 | 1990-1991 |
| Aménagement de sources de semences (hectares) | 430 | 470 |
| Récolte de cônes et de semences de feuillus (hectolitres) | 8 000 | 7 100 |
| Traitement des semences (hectolitres) | 7 000 | 5 000 |

(1) Estimé

3.3.2.2 LA PRODUCTION DE PLANTS

En 1990-1991, environ 258 millions de plants ont été livrés par les pépinières publiques et privées. Approximativement 40% de ces plants ont été produits par les pépinières gouvernementales, les autres étant produits par les pépinières privées, selon la répartition illustrée au tableau ci-dessous.

En 1991-1992, la production sera d'environ 231 millions de plants incluant 1 800 000 plants feuillus. Les quantités livrées en 1991-1992 seront donc de 12% inférieures à celles de 1990-1991.

Le tableau ci-après illustre les quantités livrées en 1990-1991 et à livrer en 1991-1992, par catégorie de producteur.

| INTERVENANTS | Quantité (en millions de plants) | | | |
|----------------------------------|----------------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| | 1991-1992 | % | 1990-1991 ⁽¹⁾ | % |
| Pépinières gouvernementales | 78,9 | 34,1 | 99,8 | 38,7 |
| Petites entreprises privées ind. | 43,9 | 19,0 | 44,6 | 17,3 |
| Pépinières affiliées à la FPBQ | 40,0 | 17,3 | 42,5 | 16,5 |
| Coopératives forestières | 33,0 | 14,3 | 36,0 | 13,9 |
| Industrie forestière | 35,5 | 15,3 | 35,2 | 13,6 |
| TOTAL | 231,3 | 100,0 | 258,1 | 100,0 |

(1) Données préliminaires

3.3.3 RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

En termes budgétaires, 47,8 M \$ ont été affectés à cet élément de programme en 1990-1991, alors qu'un montant de 49,2 M \$ est prévu en 1991-1992.

Le tableau suivant illustre la répartition du budget entre les principales activités de l'élément 03-03.

| ACTIVITÉS | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Production de semences | 2,0 | 1,7 |
| Production de plants | 42,6 | 40,4 |
| Achat de récipients | 1,4 | 1,5 |
| Immobilisations | 0,6 | 2,1 |
| Salaire des permanents | 2,6 | 2,1 |
| TOTAL | 49,2 | 47,8 |
| Effectif régulier (ETC) | 66,0 | 63,0 |
| Effectif total (ETC) | 553,0 | 619,0 |

La répartition du budget pour l'activité "Production de plants", par région administrative et pour toutes les catégories de production en 1990-1991, est la suivante :

| RÉGIONS | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Bas St-Laurent - Gaspésie | 9 392,1 | 9 362,7 |
| Saguenay - Lac St-Jean | 6 588,7 | 5 867,4 |
| Québec | 4 680,3 | 4 322,9 |
| Trois-Rivières | 4 759,0 | 5 116,0 |
| Estrie | 2 643,1 | 2 218,3 |
| Montréal | 3 988,5 | 3 484,2 |
| Outaouais | 1 857,0 | 835,3 |
| Abitibi-Témiscamingue | 6 517,4 | 6 163,0 |
| Côte-Nord | 1 323,4 | 2 167,1 |
| Services centraux | 850,5 | 863,2 |
| TOTAL | 42 600,0 | 40 400,1 |

4. FINANCEMENT FORESTIER (PROGRAMME 04)

| ÉLÉMENTS | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|----------------|--------------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 01 Gestion interne et soutien | 1 514,3 | 1 513,9 | 0,4 | - |
| 02 Prêts forestiers | 5 072,2 | 5 625,5 | (553,3) | (9,8) |
| TOTAL DU PROGRAMME | 6 586,5 | 7 139,4 | (552,9) | (7,7) |
| Effectif régulier (ETC) | 24,0 | 24,0 | - | - |
| Effectif occasionnel (ETC) | 4,0 | 4,0 | - | - |
| Effectif total (ETC) | 28,0 | 28,0 | - | - |

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme, administré par l'Office du crédit agricole du Québec, visait à faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation de la forêt privée en permettant l'accessibilité à un système de financement dont le taux d'intérêt est avantageux pour l'emprunteur. Par ailleurs, ce dernier devrait soumettre sa forêt à un plan de gestion, qui détermine les différentes interventions (reboisement et travaux sylvicoles) à réaliser, en conformité avec les objectifs du ministère.

Plus spécifiquement, le système de crédit forestier favorisait la réalisation des objectifs suivants :

- le maintien de peuplements très productifs jusqu'au moment où ils atteindront l'âge optimum d'exploitation;
- l'acquisition et la modernisation d'équipements en vue d'une exploitation plus rentable de la forêt;
- la production de plants forestiers par l'implantation de pépinières privées qui permettent la réalisation du vaste programme de reboisement du ministère.

Depuis le 17 avril 1990, l'Office n'accepte plus de demande de prêt suite à l'application d'un moratoire.

4.1 GESTION (ÉLÉMENT 04-01)

| ÉLÉMENT | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|-------------------------------------|------------------------|------------------------|-----------|---|
| | | | ('000 \$) | % |
| 01 Gestion et interne et soutien | 1 514,3 | 1 513,9 | 0,4 | - |
| Effectif régulier (ETC) | 24,0 | 24,0 | - | - |
| Effectif occasionnel (ETC) | 4,0 | 4,0 | - | - |
| Effectif total (ETC) | 28,0 | 28,0 | - | - |

4.1.1 PRÉSENTATION DE L'ÉLÉMENT

Cet élément vise à assurer la gestion et l'exécution du programme par une utilisation optimale des ressources humaines, physiques et financières disponibles.

4.1.2 RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

Les ressources humaines ne sont pas majorées en 1991-1992. Cependant 22 des 28 personnes sont prêtées temporairement au ministère des Forêts en raison d'une suspension des activités de consentement des prêts due à l'application d'un moratoire sur le programme de financement forestier. En effet, depuis le 17 avril 1990, l'Office n'accepte plus aucune demande de prêt forestier.

4.2 PRÊTS FORESTIERS (ÉLÉMENT 04-02)

| ÉLÉMENT | 1991-1992 ('000 \$) | 1990-1991 ('000 \$) | VARIATION | |
|----------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------|-------|
| | | | ('000 \$) | % |
| 02 Prêts forestiers | 5 072,2 | 5 625,5 | (553,3) | (9,8) |
| Effectif régulier (ETC) | - | - | - | - |
| Effectif occasionnel (ETC) | - | - | - | - |
| Effectif total (ETC) | - | - | - | - |

4.2.1 PRÉSENTATION DE L'ÉLÉMENT

Les argents alloués à cet élément permettent à l'Office de verser la contribution gouvernementale au paiement de l'intérêt. Cette contribution assure à l'emprunteur un taux d'intérêt avantageux à la condition qu'il se soit conformé au plan de gestion et qu'il ne soit pas en arrérages. Quant aux argents nécessaires au déboursement des prêts, ils proviennent des institutions bancaires alors que le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers assure aux prêteurs le remboursement des pertes découlant des prêts ayant fait l'objet d'une réalisation des garanties.

4.2.2 BILAN 1990-1991 ET PERSPECTIVES 1991-1992

| | 1991-1992 | 1990-1991 |
|---|---------------|---------------|
| Nombre de prêts consentis | Moratoire | 120 |
| Montant des prêts consentis | Moratoire | 4 182 385 \$ |
| Moyenne des prêts | Moratoire | 34 853 \$ |
| Montant des prêts déboursés | 940 000 \$ | 6 502 900 \$ |
| Nombre de transfert de prêts | 80 | 99 |
| Encours des prêts | 86 000 000 \$ | 93 136 800 \$ |
| Nombre d'hectares additionnels sous gestion | Moratoire | 3 923 ha |

L'Office a émis, pour la présente année financière, 120 certificats représentant une somme de 4,2 M\$. Par rapport à l'ensemble de l'exercice antérieur, les comparaisons sont impossibles puisqu'aucune demande n'est acceptée depuis le 17 avril 1990. Suivant les renseignements fournis par les institutions prêteuses, celles-ci avaient effectué des déboursés couvrant la totalité du prêt, ou une partie seulement, pour un montant de 6,5 M\$. Ces argents ont servi principalement à l'achat et à l'agrandissement de propriétés forestières, l'achat d'équipements forestiers et l'achat d'outillage servant à l'exploitation des érablières.

Enfin la préparation de 66 plans de gestion pour les nouveaux emprunteurs a permis de mettre sous aménagement quelque 3 923 hectares.

Aucune prévision ne peut être faite pour l'année 1991-1992, car il est impossible, pour l'instant, de déterminer si le moratoire sur le programme de financement forestier sera levé.

Les quelques chiffres pour l'année 1991-1992 concernant les prêts déboursés, les transferts de prêts et l'encours des prêts, ne sont valables qu'en autant que le moratoire sur le programme de financement forestier demeurera en place pour toute la prochaine année financière.